

D.G.A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLÉES
SERVICE DES ASSEMBLÉES
HB/EL/ET/140323PVCM

AUBAGNE, le 14 mars 2023

PROCÈS-VERBAL **de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL** **du 14 MARS 2023**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 37
Excusés 06

(ayant donné procuration :

Mme Sophie AMARANTINIS à Mme Danielle MENET
Mme Geneviève MORFIN à M. Philippe AMY
Mme Julie GABRIEL à Mme Irène DUPLAN
Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Alexandre LATZ
M. William MIROUX à Mme Valérie MORINIERE
Mme Valérie BOISSON à Mme Clémentine FARDOUX)

Arrivée de Mmes Sophie AMARANTINIS et Julie GABRIEL à la délibération n° 05-140323

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 39
Excusés 04

Arrivée de Mme Magali GIOVANNANGELI à la délibération n° 13-140323

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 40
Excusés 03

Départ de M. Patrice JARQUE après la délibération n° 19-140323 sans procuration

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	39
Excusés	04

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : Le *quorum* étant atteint, nous pouvons ouvrir le Conseil Municipal. Je vais demander à notre benjamin de séance, M. KOURICHI, s'il veut bien officier en tant que secrétaire. Merci M. KOURICHI.

Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des **22 septembre 2022** et **15 novembre 2022**, soumis à l'approbation des élus, sont adoptés à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 décembre 2022** vous sera transmis ultérieurement.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **lundi 26 juin 2023**, dans cette même salle.

POUR INFORMATION :

M. le Maire : Après le vote du Compte Administratif 2022 du Budget Principal et du Budget Annexe des Pompes Funèbres, je vous invite à venir les signer. Ils seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme MAUTREF souhaitait prendre la parole. Je vous en prie.

Mme MAUTREF : Merci. M. le Maire, aujourd'hui, nous allons vous interpellier et vous parler d'habitat indigne. Depuis octobre 2022, nous avons une situation particulière sur la Ville d'Aubagne qui semble ne déranger personne. À savoir que le 26 rue de la République a été un bâtiment mis en péril par l'intervention des pompiers, puis les tribunaux, demandant à la S.C.I. d'engager immédiatement des travaux pour sortir les familles logées dans ce bâtiment de la situation dans laquelle elles se trouvaient. Tous les rapports demandés concluent à la mise en danger sanitaire des personnes et périls de l'immeuble. Toutes les familles ont été mises en situation de vivre de façon indigne, et cela avec la complicité de votre municipalité, arrêté signé par M. CHAMLA, votre adjoint au logement. Doit-on vous rappeler la catastrophe de la rue d'Aubagne, vous informer de la mise en examen de l'adjoint de M. Jean-Claude GAUDIN dans cette triste affaire ? Doit-on vous rappeler l'actualité pas si lointaine de Lille ? L'inaction correspond-elle à de la désinvolture, de l'incompétence ou du mépris ?

Quelques jours après l'évacuation des familles et leur accueil temporaire à l'hôtel Souleïa, votre élu du C.C.A.S. n'avait toujours pas connaissance exacte du nombre d'enfants concernés et de la capacité matérielle des familles à assumer des repas chauds aux enfants. Si toutefois les familles dépendent plutôt de la MDS, le monsieur du premier étage lui, dépend bien du C.C.A.S. Est-il passé sous vos radars, car il attend toujours ?

À ce jour, un certain nombre de travaux ordonnés par l'ARS ne sont pas exécutés par l'entreprise chargée de la restauration ou de la rénovation, car cette entreprise ne peut s'exécuter puisque deux familles sont encore dans l'incapacité d'être relogées. Pourquoi l'arrêté de l'ARS n'est-il toujours pas signé ? Le ping-pong Préfecture/Mairie n'est certainement pas digne de représentants de la République. La mère de famille concernée a fait savoir, lors d'une rencontre sollicitée par le collectif auprès de la Directrice à l'égalité des chances en Préfecture, qu'elle était prête à changer de ville pour mettre sa famille à l'abri.

Aujourd'hui, personne ne se préoccupe de cette situation qui dure maintenant depuis plusieurs mois ni de celle du monsieur âgé indigent qui habite au premier étage, pour permettre à ces personnes de retrouver une vie sereine et en sécurité. Le service du logement n'a apporté aucune solution pérenne pour ces deux familles. Ignorez-vous que la Ville doit se substituer aux propriétaires en cas d'incapacité de ceux-ci ? Si un accident grave arrive, vos services ne pourront pas dire qu'ils ne sont pas au courant. De plus, les choses s'aggravent puisque deux des plus jeunes enfants de la famille ont subi un examen sollicité par la médecine scolaire et ces analyses révèlent des traces de plomb dans le sang des enfants.

Ce soir, nous vous demandons des réponses et des actes. Prouvez-nous que le sort des enfants, dont deux ont une santé fragilisée, et d'un vieillard ne vous laisse pas indifférent. Nous vous demandons solennellement, M. le Maire, de prendre toutes les mesures pour que ces deux dernières familles qui n'ont pas de solution soient relogées d'urgence. Merci.

M. le Maire : M. CHAMLA peut-être, puisque ce dossier est travaillé, je le sais, à la fois par vous en tant qu'élu, mais également par les services. Peut-être pour apporter un certain nombre de précisions à Mme MAUTREF.

M. CHAMLA : Bien sûr, M. le Maire. Je vous remercie de me laisser m'exprimer sur ce sujet qui, me semble-t-il, nécessite un peu de finesse et, je crois, de retenue, quel que soit le côté duquel on se trouve.

M. le Maire, il a été de votre préoccupation et de celle de votre équipe en 2014, de prendre à bras-le-corps la question de l'habitat dégradé en créant une Direction de l'Habitat qui a pris de l'ampleur, et je peux parler de ce que je connais, qui depuis 2020 s'est structurée et qui est à l'initiative de la mise en place d'outils totalement innovants dans la lutte contre l'habitat dégradé.

Nous avons eu ici en Conseil Municipal l'occasion de présenter au vote et d'obtenir un vote à l'unanimité, me semble-t-il, d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne et la mise en place d'un permis de louer qui sera effectif à compter du 1^{er} juillet 2023. Ce rappel me semble totalement nécessaire parce que je trouve qu'il est parfaitement injuste, et je pèse mes mots, d'avoir affaire en permanence à des procès d'intention, à des postures purement politiques qui consistent à nous renvoyer dans nos cordes et à nous faire passer, nous, municipalité de droite et nous l'assumons, pour des personnes qui n'ont que faire du devenir des habitants et des occupants de logements dégradés.

Ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, les projets que nous avons mis en œuvre démontrent clairement le contraire et M. le Maire, si depuis 2014 vous avez mis en place cette Direction, si au cours de l'année 2022 vous avez renforcé les effectifs de la Direction de l'Habitat, c'est parce que vous, comme votre équipe et moi-même, portez une attention particulière à ce fléau que nous combattons qu'est l'habitat dégradé. Donc maintenant, je dirais, ça suffit les procès d'intention. Ça suffit les accusations gratuites. Nous faisons plus que

ce que nous avons à faire. Parce que je rappelle tout de même que la lutte contre l'habitat dégradé, pour ne prendre que la question des périls, est une compétence métropolitaine, que vous avez, M. le Maire, au cours de votre mandat en 2014, souhaité conserver dans le giron de la Commune justement pour pouvoir intervenir vous-même, votre équipe, votre municipalité et vos services, et ne déléguer à personne d'autre que nous, la question de ce problème et le règlement de ce problème. Donc je pense que ce ne sont pas des paroles qui doivent être jugées, ce sont des actes et que les actes sont là.

En ce qui concerne la question de cette maison de ville du 26 rue de la République qui « semble ne déranger personne », je crois avoir entendu ces termes-là, on peut parler de ce sujet qui concerne effectivement des familles, qui concerne l'intimité de familles, qui concerne la vie privée de familles. Je ne suis pas convaincu qu'il soit le lieu pour en débattre, pour expliquer précisément. Nous sommes à votre disposition pour en discuter, mais je vais quand même vous donner quelques éléments de réflexion.

Vous avez indiqué que cet immeuble avait été mis en péril suite à une intervention des pompiers et que c'était grâce aux pompiers qu'il avait été mis en péril, venant faire croire effectivement que nous nous désintéressons de cet immeuble que nous ne surveillons, que nous n'étions pas informés de la situation de cet immeuble, et que c'est grâce à la célérité des pompiers que des familles ont été mises à l'abri. Cela est faux. Cela est simplement faux. L'immeuble en question avait fait effectivement l'objet d'un signalement. Nos équipes, c'est-à-dire essentiellement notre architecte, s'étaient déplacées pour faire un premier audit de la situation et avaient considéré que l'immeuble ne présentait pas un état de péril nécessitant son évacuation. C'est dans ces circonstances, et un vendredi soir, qu'un signalement a été fait auprès des pompiers, alors que le service de l'Habitat n'était pas ouvert, et que les pompiers sont intervenus. Et n'étant pas des spécialistes de l'habitat et des spécialistes de structures, les pompiers ont décidé d'évacuer l'immeuble immédiatement. Nous avons alors pris la décision de saisir le Tribunal Administratif dès le lundi matin afin qu'un expert désigné se rende sur place. J'étais sur place avec les services de l'Habitat dès le lendemain, sur le trottoir, accompagnant et en présence des occupants, et l'expert du tribunal a été formel : « Mesdames, Messieurs, vous pouvez réintégrer votre logement qui ne présente aucune situation de danger ». Donc là, nous sommes aux alentours du 20 d'octobre et nous avons deux sachants qui nous indiquent effectivement que cet immeuble ne présente pas un état de danger. Nous n'avons donc pas le droit de le placer en état de sécurité imminente. Dans ces conditions, nous demandons au propriétaire un certain nombre d'actions notamment, dans le mois qui a suivi, un rapport d'un Bureau d'Etudes Technique, un BET, c'est-à-dire d'un ingénieur structures qui devait se déplacer sur place et confirmer à nouveau quelles étaient les mesures à prendre. Ce bureau d'études est intervenu dans le mois qui a suivi. Nous avons en tout cas eu son rapport dans le mois qui a suivi et ce bureau d'études également nous a indiqué qu'il n'existait pas de danger nécessitant la mise sous arrêté de sécurité immédiate de l'immeuble. Troisième sachant. Un quatrième sachant est intervenu dans le cadre d'un signalement qui a été fait auprès des services de l'ARS, non plus sur le caractère de danger immédiat de l'immeuble, mais sur les suspicions d'insalubrité de l'immeuble et là, encore une fois, aucun arrêté, aucune décision, aucun sachant n'est venu nous indiquer que cet immeuble présentait un état de danger imminent nécessitant qu'il soit placé en état de péril, et surtout que les occupants fassent l'objet d'une évacuation et d'un relogement.

Aujourd'hui, la situation de cet immeuble ne relève pas du péril imminent. Le propriétaire a des délais à respecter et nos services veillent à ce que ces délais soient respectés pour mener un certain nombre d'actions. Effectivement, ce n'est pas toujours facile d'intervenir

dans un appartement dans lequel un locataire est parti et n'a pas remis les clés au propriétaire. Ce n'est pas facile d'intervenir dans des logements dans lesquels les occupants refusent des relogements temporaires, le temps que les travaux soient faits. Mais nous veillons en revanche à ce que le nécessaire soit réalisé.

Alors quand vous nous interpellez pour nous dire : « Quand l'arrêté de l'ARS sera-t-il signé ? », vous interpellez le Maire de la commune, vous interpellez des Conseillers municipaux. Je pense que le Préfet n'est pas dans la salle, que le représentant n'est pas dans la salle, et si vous voulez savoir à quelle date sera signé l'arrêté d'insalubrité par l'ARS, je vous invite à vous rapprocher du représentant de l'État, du Préfet, éventuellement de l'ARS, qui pourront vous donner toute information à ce sujet-là.

Je rappelle que les considérations qui relèvent de l'insalubrité ne relèvent absolument pas ni de la compétence communale ni de la compétence métropolitaine et que nous avons simplement comme pouvoir de surveiller à ce que le nécessaire soit fait et que les procédures soient respectées par les personnes compétentes, en l'occurrence le Préfet, l'ARS et donc l'État. Ce qui est exactement le cas. Alors maintenant, quand on vient dire : « Vous avez l'obligation de vous substituer », réponse, non. Nous avons l'obligation de nous substituer en matière de péril imminent. Nous avons l'obligation de nous substituer en matière de péril ordinaire, j'emploie l'ancien vocabulaire, mais en aucun cas nous avons une obligation de nous substituer en ce qui concerne la question de l'insalubrité.

Quant à l'accompagnement des occupants, je pense que là, venir expliquer que le lendemain de telle date, le C.C.A.S. n'était pas informé ou qu'il était informé, c'est une hérésie de venir dire ce genre de choses. J'ai effectivement cru lire ce matin dans le journal que les familles avaient eu un soutien et une écoute totale des services communaux, y compris le C.C.A.S. qui a toujours été présent pour les accueillir. Que ce soit les élus ou que ce soit les services, nous avons toujours été présents aux côtés des occupants pour faire en sorte qu'une situation pénible le soit le moins possible. Alors effectivement, vivre ce que l'on vit lorsque l'on fait l'objet de ce type de procédures, ce n'est absolument pas amusant. C'est totalement traumatisant. Nous faisons ce que nous avons à faire et je vous invite à venir me rencontrer afin que je vous donne davantage d'explications précises et techniques si cela peut aider à assouvir votre curiosité. Mais en ce qui concerne nos obligations, celles-ci sont totalement remplies, dans le respect des personnes qui occupent ces immeubles.

Je dois terminer ce propos parce que je pourrais encore parler longtemps sur ce sujet. La finalité de tout cela, Madame, est la même, que l'on soit de votre côté ou que l'on soit de notre côté. Un grand Président avait dit : « Vous n'avez pas le monopole du cœur ». Je ne vous retournerai pas la phrase, mais je pourrais largement le faire. Si nous mettons en œuvre ces procédures, si nous mettons en œuvre ces moyens, c'est parce que nous plaçons l'habitant au cœur de notre politique de lutte contre l'habitat dégradé, c'est-à-dire les personnes victimes. Et si nous mettons en œuvre le permis de louer qui sera en vigueur dans quelques mois, c'est pour éviter que ce genre de situation pénible se reproduise et pour mettre à l'abri toute personne et tout habitant aubagnais de ce genre de situation. Malheureusement, ces situations existent. On ne peut que le déplorer et on ne peut qu'assumer nos responsabilités, ce que nous faisons. M. le Maire, j'en aurai terminé.

M. le Maire : Merci. Je ne rajouterai pas grand-chose à ce qui vient d'être dit. Si ce n'est que bien sûr, nous avons parfaitement conscience de ce que peut ressentir une famille dans ce type d'appartement, qui, comme bien expliqué par M. CHAMLA, ne présente pas de dangerosité,

mais peut-être une pénibilité pour les personnes. Je ne manquerai pas, mais en tant qu' élu, vous pourriez vous aussi le faire directement, d'interpeller M. le Préfet qui dans le cadre de la loi DALO a quand même beaucoup plus de pouvoir pour reloger des familles. Donc en tant qu' élu, je vous invite à le faire. J' ai déjà eu plusieurs fois l' occasion d' écrire au Préfet pour lui indiquer combien une situation ici ou une situation là, au niveau des habitants de la ville d' Aubagne, était difficile et que j' attendais les services de l' État pour qu' ils puissent intervenir dans le cadre des responsabilités qui sont les leurs. Puisque vous savez très bien que concernant la loi DALO, c' est effectivement le Préfet qui a le dossier en mains et c' est lui qui est donc en charge de reloger. C' est même un droit. DALO veut dire droit. C' est donc le Préfet qui a ce droit de reloger les habitants. Et je vous engage, Mme MAUTREF, à le faire auprès du Préfet. De mon côté, je le ferai également. Merci, M. CHAMLA, en tout cas d' avoir abordé ce sujet qui n' est pas un sujet simple, qui est un sujet très complexe. Et nous avons plus une pensée pour les familles que pour l' intervention très politicienne de Mme MAUTREF, mais ce n' est pas très gênant.

Je vous propose de passer à l' ordre du jour et à la première délibération.

Mme MELIN : M. le Maire, puis-je prendre la parole une seconde ?

M. le Maire : Normalement non, parce que si l' on commence à sortir du règlement intérieur du Conseil Municipal, cela va être un peu compliqué. Allez-y, mais quelques secondes.

Mme MELIN : Quelques secondes, juste pour dire à ma collègue que je suis tout à fait prête, dans notre vie de députés, d' aider à porter ce témoignage auprès de M. le Préfet. Ce sera une voix de plus pour permettre d' avancer.

À ce propos, juste me permettre de vous dire qu' il y a un authentique problème de dégradation de l' habitat ancien, sans doute lié à des problèmes de changement climatique, de sécheresse et de chaleur anormale, en particulier à l' angle de la rue Torte et de la rue Moussard où il y a une maison qui a authentiquement été mise en procédure de péril. Le résultat, c' est que l' immeuble qui est en face, au 2 rue Torte, tout à fait mitoyen du Four à pain a été fermé par demande de vos services, M. le Maire, que j' ai été saisie par le propriétaire, que personnellement, j' ai pu noter que cet immeuble est squatté de manière tout à fait importante puisque j' ai vu quatre ou cinq personnes qui entrent et qui sortent en permanence, qu' ils utilisent l' électricité chez ce monsieur. Je ne connais pas le fond du dossier, donc je n' irai pas plus loin.

Je tiens à dire aussi que l' habitat dans les centres anciens se dégrade partout et qu' à la clé, il peut y avoir des effets secondaires qui mériteront d' être regardés de près. Ma demande, M. le Maire, c' est de voir de très près cette affaire de squat parce que le centre-ville d' Aubagne est l' objet de tourisme. Ce serait bien qu' il n' y ait pas de difficulté pour tout le monde. Sachant que ces personnes elles aussi devraient sans doute avoir un toit autrement que dans la maison de quelqu' un d' autre. Je vous remercie.

M. le Maire : Heureusement qu' il existe des Conseils Municipaux pour que les élus, quels qu' ils soient, d' opposition ou de la majorité, en tout cas d' opposition, fassent remonter les problèmes. Mme MELIN, vous avez mes coordonnées, vous avez mon portable, vous avez le portable de mon secrétariat. Je le dis aussi à Mme MAUTREF. Ce n' est pas une question d' élus. C' est une question de citoyens. Tout le monde peut effectivement appeler. Nous prenons acte, si ce n' est déjà fait par la police municipale, ce que je vérifierai, mais n' attendez pas le Conseil Municipal, Mme MELIN. Sinon, en se voyant une fois par trimestre, il va s' en passer des choses. Très bien. Je clos le débat.

Je vous propose de passer aux quatre premières délibérations qui concernent l'Administration Générale. M. ROUSSET, vous rapportez les deux premières, M. LÉANDRE la troisième et M. LEVISSE la quatrième. M. ROUSSET, la première d'entre elles.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

01-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de la Convention de Groupement de Commandes avec deux organismes bénéficiaires du contrat de Concession de Service Public de restauration collective.

Merci, M. le Maire.

Cette première délibération a pour objet l'approbation de la Convention de Groupement de Commandes avec deux organismes bénéficiaires du contrat de Concession de Service Public de restauration collective.

Je vous rappelle que le principe de reconduction du mode de gestion de la restauration collective de la Ville d'Aubagne par Concession de Service Public a été approuvé lors d'un Conseil Municipal le 22 septembre dernier.

Dans la poursuite de la procédure en cours, il est envisagé de créer un groupement de commandes afin de simplifier la gestion administrative, notamment au profit du C.C.A.S. et du C.R.O.U.S. Aix-Marseille en leur qualité de bénéficiaires de ce contrat et de désigner la Ville en tant que coordonnateur habilité à en assurer l'exécution administrative.

À cet effet, une convention de groupement de commandes est proposée afin de définir les conditions de mise en œuvre. Nous vous proposons de la voter.

M. le Maire : Merci, M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA-NIVET.

Mme BENASSAYA-NIVET : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir. Nous sommes contre le principe de déléguer le service public de restauration. Il est des missions que l'on se doit d'assumer en tant que collectivité plutôt que de les déléguer au secteur marchand. La conception et la distribution des 500 000 repas servis annuellement dans nos crèches, nos écoles, aux personnes âgées, aux étudiants et aux agents de la Ville, font partie de ces missions. Pour les personnes âgées hébergées à la RPA, comme pour les étudiants qui doivent manger au C.R.O.U.S., cette délibération est une mauvaise nouvelle. Nous portons leur voix en votant contre celle-ci. Merci.

M. le Maire : D'autres interventions ?

Mme FARDOUX : Même chose.

M. le Maire : M. ROUSSET.

M. ROUSSET : Merci M. le Maire. Mme FARDOUX, Mme BENASSAYA, nous avons longuement débattu du principe de cette Concession de Service Public lors du Conseil Municipal du 22 septembre dernier. Les arguments et les positions des uns et des autres ont été entendus, écoutés. Un vote a eu lieu, donc je n'ai rien à ajouter.

M. le Maire : Oui. C'est une délibération technique compte tenu du fait que la délibération sur le fond a déjà été évoquée dans cet hémicycle.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **01-140323** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2),
PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**02-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention avec le Département des Bouches-du-Rhône,
relative à la transmission des avis de naissance par voie dématérialisée.**

Là aussi, c'est une délibération que l'on pourrait qualifier de technique puisque c'est l'approbation de la convention avec le Département des Bouches-du-Rhône, relative à la transmission des avis de naissance par voie dématérialisée.

Vous le savez, la réglementation en vigueur prévoit que les officiers d'état civil effectuent ces transmissions aux médecins responsables du service de la Protection Maternelle et Infantile du Département dans lequel résident les parents, dans un délai de 48 heures.

À ce jour, la transmission de ces actes de naissance représentait entre 1 100 et 1 200 actes par an transmis au format papier. Nous vous proposons donc d'approuver la convention à intervenir entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville pour dématérialiser ces transmissions.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci, M. ROUSSET. M. LÉANDRE pour la délibération n°03.

**03-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire -
Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée par le
1^{er} régiment étranger de cavalerie pour une installation localisée sur le
site du Camp de Carpiagne à Aubagne.**

Merci M. le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Cette délibération concerne la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée par le 1^{er} régiment étranger de cavalerie pour une installation localisée sur le Camp de Carpiagne à Aubagne.

Le 1^{er} Régiment Etranger de Cavalerie (R.E.C.) souhaitant exploiter un atelier d'entretien et de réparation de véhicules à moteur a vu son dossier validé par les services du Contrôle Général des Armées. Le 1^{er} R.E.C. a ensuite déposé une demande auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans la poursuite de cette procédure, la Préfecture a sollicité la Ville d'Aubagne afin de mettre en œuvre une enquête publique entre le 6 mars et le 6 avril prochain au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'avis du Conseil Municipal étant également requis, cette délibération propose ainsi d'émettre un avis favorable à la demande du 1^{er} régiment étranger de cavalerie.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **03-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci pour le régiment étranger de cavalerie.

M. LEVISSE pour la délibération n°04, s'il vous plaît.

04-140323 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSE, Adjoint au Maire - Approbation de la convention de la gestion de la D.E.C.I. Communale avec la S.P.L. Eau des Collines.

Une délibération encore assez simple puisqu'il s'agit du transfert de la maintenance des poteaux incendie qui sont sur toute la commune auprès de L'Eau des Collines dans le cadre des transferts de compétences qui nous reviennent de la Métropole. Donc l'objet de la convention, c'est simplement que la maintenance et éventuellement les travaux neufs qui sont faits sur ces poteaux incendie soient confiés à L'Eau des Collines.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci Messieurs. Nous changeons de Commission. Nous passons à l'Aménagement du Territoire. Nous avons six délibérations. M. HERMANT va commencer par la première d'entre elles. C'est la délibération n°05.

COMMISSION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

05-140323 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal - Approbation des baux à ferme à conclure avec les 5 agriculteurs désignés par le comité technique de la SAFER, à savoir Auréline LEPISSIER, Alice RABECQ, Clément KLEIN, Annaïg COUGET et Stéphanie MASSONI -Camp de Lambert.

Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Le Camp de Lambert est un projet de développement de l'agriculture périurbaine sur la ville d'Aubagne en Provence. Ce projet est en collaboration entre la Ville, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et la Métropole. Il s'inscrit dans le plan alimentaire territorial. Il concerne 15 hectares et 10 ares qui sont divisés en quatre parcelles pour cinq agriculteurs. Il y aura trois maraîchers bio et un projet avicole, en bio lui aussi, un point de vente en circuit court et un atelier de transformation sur ce site. Le projet présente une attractivité pour l'éducation des plus jeunes Aubagnais dans le domaine de l'agriculture, l'apprentissage des saisons, des modes de culture, etc.

Cette délibération a pour but de vous faire voter en Conseil Municipal la durée de neuf ans des baux à ferme avec les agriculteurs, pour un prix de 180 euros par hectare pour les terres labourables et de 20 euros par hectare de terres boisées. Ces tarifs sont minorés de 10 %, eu égard à une clause environnementale, les agriculteurs s'installant en bio.

Ladite délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : Bonsoir. Vous nous proposez ce soir de valider les baux concernant l'installation de cinq exploitants sur le site du Camp de Lambert acquis par la Ville. Sur le plan technique, cela ne pose bien entendu aucun problème et nous voterons pour cette délibération.

Nous avons quand même quelques mots à dire à ce sujet. D'abord, nous avons trouvé très ironique de voir s'installer au Camp de Lambert, parmi les cinq personnes dont on a les baux, une future exploitante qui est issue de la commune de Pertuis. Commune de Pertuis qui a fait parler d'elle récemment puisque le Maire LR propose la suppression de 40 hectares de zone agricole et l'expropriation des exploitants pour un projet de la zone économique, ce qui provoquerait une imperméabilisation importante des sols. Un tollé immense qui a conduit Martine VASSAL à demander un nouvel examen de ce projet.

Mais revenons à Aubagne. Il a été dit en commission qu'il y avait pas mal de demandes, ce qui est très positif et ce qui prouve, s'il en était besoin, que l'économie agricole pourrait se développer encore davantage sur notre territoire, au grand bénéfice de la population. L'opération menée au Camp de Lambert ne doit pas faire oublier que les terres agricoles les plus qualitatives de notre territoire, en particulier celles de la plaine de Beaudinard, ne sont pas toutes, loin s'en faut, confiées à des agriculteurs. On constate beaucoup trop de friches à Beaudinard, faute d'animation foncière offensive et par manque de communication sur cette activité économique capitale qu'est l'agriculture. Une partie de ces terres nourricières est irriguée, une dizaine d'hectares tout de même, c'est-à-dire la même surface que celle dont nous parlons ce soir, et pour l'instant prévue dans le projet de PLUI pour être urbanisée, aberration qui a suscité une opposition très large des associations, de la Chambre d'agriculture, du Préfet, nous l'avons dit, et des commissaires enquêteurs qui ont émis une recommandation forte, s'appuyant sur le caractère indépassable du SCoT qui s'impose à vous et à la Métropole.

M. le Maire, allez-vous entendre cette recommandation et modifier votre projet ?

M. le Maire : D'autres interventions ? Mme MELIN.

Mme MELIN : Je vais étonner Mme FARDOUX, mais je vais aller exactement dans le même sens qu'elle. Vous voyez que ce soir, je suis dans le consensus. Nous nous sommes félicités de cette opération, même s'il me semble que les agriculteurs, les exploitants, devraient pouvoir gérer leur activité personnellement. Quand on se souvient tous de l'état de la plaine il y a encore 40 ou 50 ans où presque toutes les terres étaient exploitées et où nous avons les cagettes prêtes à être remplies en bordure des routes, je ne sais pas si vous vous souvenez de tout cela et de la vie agricole de la ville, et à l'intérieur de nos rues et de nos marchés, plein de produits locaux, on ne peut que se dire que l'on est arrivés à une situation qui est un point zéro.

Pour les avoir rencontrés longuement il y a quelque temps, je félicite les services des Chambres d'Agriculture et la SAFER qui sont véritablement de vrais moteurs et qui sont là pour redynamiser. Je ne peux, comme Mme FARDOUX, et pour cause puisque j'y vis et que j'y

passé tout mon temps, que noter que notre plaine agricole, que ce soit tout autour de la partie de Napollon, de Beudinard et même plus au loin, est complètement stérilisée avec de l'herbe qui déjà jaunit aujourd'hui. On se dit qu'il y a véritablement un dynamisme.

Effectivement, il y a deux points. Il y a le point du PLU, PLUI, où il y aurait encore de la bétonnisation. Je crois, M. le Maire, que quand on passe dans Aubagne et dans sa périphérie, on voit sortir des immeubles partout, même là où ils ne sont pas complètement les bienvenus, ni dans le paysage ni dans la logique. Je pense entre autres aux immeubles d'habitation qui sont en train de dénaturer complètement le petit hameau de Saint-Pierre, même si les habitants sont les bienvenus, mais peut-être pas avec des immeubles qui sont en bordure de route alors qu'ils auraient pu être mis dans un cadre beaucoup plus bucolique et beaucoup plus forestier. Je pense malgré tout que cette commune devrait avoir une vraie politique personnelle de redynamisation. Et en termes agricoles, d'exploitation, même d'élevage, il y a beaucoup, beaucoup à faire. Nous pourrions, et je vous l'ai dit, cela a toujours été mon propos depuis 2014, arriver à être dans le cadre d'une autosuffisance alimentaire de l'est du département, parallèlement à l'action commune avec l'ouest du département du Var. Nous avons d'autres communes qui ne demanderaient que cela. Je pense à Cuges, je pense à Roquefort-la-Bédoule, qui ont encore beaucoup de foncier et qui pourraient être en synergie. Je vous le dis comme je le pense, il est assez inadmissible qu'il n'y ait aucun dynamisme de votre part et de votre exécutif pour vraiment aller dans un sens qui soit aussi dynamique que la construction et la bétonnisation. Je vous remercie.

M. le Maire : M. HERMANT, vous voulez peut-être apporter quelques réponses ou précisions à Mmes MELIN et FARDOUX.

M. HERMANT : Tout à fait. Mme FARDOUX, encore une fois, merci de soutenir ce projet. Vous évoquez Pertuis, mais nous sommes à Aubagne. Effectivement, l'agricultrice vient de Pertuis, de la pouponnière plus exactement puisqu'elle est jeune agricultrice et qu'elle est entrée dans un processus d'apprentissage au travers de la pouponnière de Pertuis. Elle n'a rien à voir avec Pertuis, hormis y avoir fait une partie de ses études.

Vous parliez de développement économique agricole. Je pense que c'est ce que nous essayons et c'est ce que nous mettons en place. Mais pour avoir un développement économique agricole, il faut avoir un dynamisme. Pour avoir un dynamisme, il faut avoir du foncier et il faut le développer. C'est ce que nous faisons au travers de ce projet.

Vous trouvez que la plaine de Beudinard manque de dynamisme. J'échange beaucoup avec les agriculteurs de Beudinard au travers de l'association des Arrosants, au travers d'autres choses. Il y a beaucoup de A3 effectivement. Les A3 sont les zones dites en jachère, à redynamiser au niveau du futur PLUI. Mais nous travaillons de façon étroite et collaborative avec la Chambre d'Agriculture, autant sur ce projet que sur le reste de l'agriculture de la commune. Je n'ai pas d'autres informations à vous transmettre, Mme FARDOUX.

Mme MELIN, merci aussi de soutenir ce projet. Je l'entends, l'autonomie des agriculteurs, ce n'est pas un fait Aubagnais, c'est national. Vous écoutez tout autant les informations que moi. Les agriculteurs ont un mal-être. Ils ont un problème. Beaucoup de développements, beaucoup de champs n'ont pas de repreneurs. C'est national et effectivement Aubagne n'échappe pas à la tendance nationale. Leur situation est compliquée. Vous n'ignorez pas l'état de l'eau à l'heure actuelle. Beaucoup de Préfectures sont en zone orange au niveau hydrique. On a des restrictions et si l'on n'arrose pas, le maraîchage est beaucoup plus compliqué. Donc d'un côté avec ce conflit aux portes de l'Europe avec l'Ukraine et la Russie, on nous demande de faire du circuit court, mais en même temps, on fait des restrictions hydriques. Où se trouve le juste milieu ? Je ne sais pas. Je ne peux pas vous répondre à l'instant T. Vous soulignez la qualité du travail de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER. Nous travaillons de manière étroite avec les deux. Quand je dis étroite, c'est que l'on échange régulièrement sur des projets, sur des nouveautés.

Vous venez de nous parler du dynamisme de la plaine agricole. C'est votre avis. Nous essayons de la redynamiser. Effectivement, à une époque, elle était beaucoup plus resplendissante. À l'heure actuelle, nous sommes dans un cycle. Je pense qu'il faut que nous retrouvions un nouveau cycle, mais cela passe aussi par la consommation des habitants aubagnais.

Vous venez de nous parler aussi des autres communes et là, vous dépassez mes compétences. Je m'arrêterai et je ne vous répondrai pas sur ce qui se passe au niveau d'Auriol, La Bédoule, etc. Ma compétence s'arrête à Aubagne.

M. le Maire : Merci, M. HERMANT. Pour conclure, vous avez tout dit, la Ville travaille. J'ai entendu de grandes idées. Mme FARDOUX, Mme MELIN, vous nous formulez de belles paroles que l'on connaît, qui sont répétées, moult fois répétées. Je préfère parler des actes.

Le premier acte, c'est celui qui est défendu dans cette délibération qui consiste à installer cinq agriculteurs sur un terrain que la Commune a acheté il y a quelques mois de cela. Ça, ce sont des actes.

Autre acte, vous parlez du PLUI, donc je vais très sensiblement y faire allusion. Dans le POS qui était le document d'urbanisme de nos prédécesseurs, le pourcentage de terres agricoles et de terres naturelles représentait 60 % du territoire. Aujourd'hui, dans le PLUI que nous présentons, le pourcentage de terres agricoles et de terres naturelles, c'est 70 %. Cela veut dire que nous avons augmenté la surface de terres agricoles et de terres naturelles sur notre territoire. Ce sont des actes.

J'ai entendu de belles paroles, de beaux propos. On nous parle de tas de situations. On nous parle de véritables politiques. Moi, je parle d'un principe de réalité qui est la marque de fabrique de cette municipalité et de cette majorité, et je crois que c'est comme cela que l'on avance et non pas avec des paroles qui finalement n'ont pas de portée. Un peu comme l'intervention que nous avons entendue de manière liminaire où l'on parle, on parle, on parle sans faire grand-chose. Nous, nous faisons et nous agissons et ce soir, c'est une délibération qui agit. Je vous remercie, M. HERMANT, pour le travail que vous faites auprès des agriculteurs et de l'ensemble de l'écosystème autour de l'agriculture.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

M. HERMANT, vous avez toujours la parole pour la délibération n°06.

06-140323 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal -
Approbation de la cession à l'A.S.A. des Arrosants du Gast et
Longuelance de la parcelle AM 592 - Impasse des Mésanges.

Merci, M. le Maire.

Cette délibération traite de l'Association Syndicale Autorisée du Gast et de Longuelance qui a la gestion du canal d'arrosage entre Pont de l'Étoile et Aubagne. C'est une association reconnue d'utilité publique. Elle s'occupe de l'entretien du canal. Elle veille à ce que l'eau de celui-ci desserve les adhérents au travers de ruisseaux.

Cette délibération a pour but de céder pour un euro symbolique, la parcelle communale AM 592 qui se trouve à proximité de l'impasse des Mésanges d'une superficie de 35 m². L'Association Syndicale des Arrosants du Gast à continuer à avoir accès aux martellières servant à aiguiller l'eau d'irrigation amenée par le Béal. En échange de cette vente à l'euro symbolique, l'Association Syndicale Autorisée du Gast s'engage à effectuer l'entretien de ladite parcelle s'acquitter des obligations légales de débroussaillage, sécuriser les accès et assurer l'entretien des escaliers, etc. Ces martellières permettent de desservir en eau plus ou moins 15 maisons pour l'arrosage des jardins.

M. le Maire : Merci. Délibération technique comme on dit. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci, M. HERMANT. À suivre, quatre délibérations concernant l'urbanisme. M. LÉANDRE pour la première d'entre elles, c'est-à-dire la n°07.

07-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de cession de droit au bail commercial de 55 m² situé au
52 rue de la République à Mme Sylvia CANTARELL.

Merci, M. le Maire.

La délibération n°07 concerne l'approbation de la cession de droit au bail commercial de 55 m², situé au 52 rue de la République à Mme Sylvia CANTARELL, et qui annule la délibération du 13 décembre dernier.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville, la Commune reste active dans ses actions d'animation de l'offre commerciale et souhaite agir sur les commerces qu'elle a identifiés comme stratégiques. Ainsi, la Commune a procédé par voie de préemption à l'acquisition de droit au bail du local situé au 52 rue de la République, ancien No Man's Land.

Par délibération du 13 décembre, la Commune a approuvé la cession à la S.C.I. 52 rue de la République du droit au bail commercial. Au moment de la préparation de l'acte de cession, il est apparu que la S.C.I. représentée par Mme CANTARELL était en réalité le bailleur

du local commercial. Mme CANTARELL est entrepreneure individuelle, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence et non pas cette S.C.I.

Cette délibération propose donc d'annuler la délibération du 13 décembre 2022 et d'approuver la cession du droit au bail commercial de 55 m² situé au 52 rue de la République à Mme CANTARELL pour un montant de 16 000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions sur cette délibération ? M. SALONE.

M. SALONE : M. le Maire, une fois n'est pas coutume, je vais vous féliciter. Vous avez rétabli l'affichage des permis de construire sur les panneaux municipaux et c'est très bien.

J'anticipe un peu par rapport aux autres délibérations, mais dans un deuxième temps, vous avez aussi refusé un permis sur Aubagne et je trouve que c'est bien de votre part. Dans ma réflexion, je me demandais pourquoi ne pas aller un peu plus loin et faire la même chose pour Borie parce qu'il est toujours temps d'arrêter le projet.

Pour le reste, nous sommes d'accord avec votre rapport.

M. le Maire : Je mets donc aux voix cette délibération, la n°07. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

M. LÉANDRE pour la délibération n°08.

08-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire - Approbation de l'acquisition à la valeur symbolique d'un euro auprès du cabinet CYTIA, syndic de la copropriété d'une partie à détacher des parcelles DE 7-923-924-925-926-927-928-929 renumérotée DE 1552-525 avenue de l'Amitié superficie 731 m².

Merci, M. le Maire.

Suite à la validation du permis de construire le 15 novembre 2018, l'ensemble immobilier Les Terrasses de Manon situé avenue de l'Amitié a été réalisé. Dans le cadre de ce permis de construire, le promoteur s'est engagé à céder volontairement à la commune, une partie à détacher de cette unité foncière, d'une superficie de 731 m². Cette emprise foncière aménagée en parking permettra à la commune de pourvoir aux besoins de stationnement dans cette zone comprenant de nombreux équipements publics, équipements sportifs, collège Lou Garlaban, par exemple. La Commune ayant fait part de sa non-opposition à la conformité de cette construction, la résidence a été entièrement livrée.

Le cabinet CYTIA a ensuite été désigné comme syndic de copropriété. Cette délibération propose donc d'acquérir à la valeur symbolique d'un euro, une partie du parking situé au 525 avenue de l'Amitié auprès du cabinet CYTIA.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, M. LÉANDRE. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Je vous engage sur la délibération n°09, M. LÉANDRE.

09-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de deux Conventions de Servitude ENEDIS Parcelles : AB 0212 et AB 0217 rue du Docteur Barthélémy.

Merci, M. le Maire.

Dans le cadre des travaux d'ouvrage pour le projet Val'Tram et la création d'une ligne souterraine de 400 volts, la société ENEDIS demande à la Commune, à titre de servitude réelle et perpétuelle, l'autorisation d'établir le passage de deux canalisations souterraines, ainsi que leurs accessoires, d'une longueur de 70 mètres pour la parcelle AB 0212 et d'une longueur de 50 mètres pour la parcelle AB 0217 lieudit rue du Docteur Barthélémy à Aubagne.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, cette délibération propose de constituer au profit de la société ENEDIS, une servitude de passage afin de réaliser les travaux décrits.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, M. LÉANDRE. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

M. LÉANDRE pour la délibération n°10.

10-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de l'intégration des opérations réalisées pour le compte de la Commune au bilan des acquisitions et des cessions, tel que mentionné à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de compléter par l'état de stock foncier détenu par l'E.P.F. P.A.C.A pour le compte de la Commune au 31 décembre 2022.

Merci, M. le Maire.

Pour rappel, l'E.P.F. est un Établissement Public Foncier d'État à caractère industriel et commercial et les E.P.F. sont compétents pour constituer des réserves foncières. Donc comme l'année passée, nous faisons le point sur ce qui s'est passé en 2022. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur la commune.

L'E.P.F. P.A.C.A. a acquis en 2022 deux biens. Le premier, un immeuble situé au 401 avenue de la Fleuride sur la zone industrielle des Paluds, cadastré section CV n°367. Cette acquisition a été actée le 7 mars 2022. Il s'agit de l'ancien site de Thales. La deuxième acquisition

concerne un immeuble situé chemin du Camp de Sarlier, cadastré section BK n° 57 et 58, actée le 4 juillet 2022, dont l'ancien propriétaire était M. Gilles GIORDANO.

Cette délibération propose d'intégrer ces opérations réalisées pour le compte de la commune au bilan des acquisitions et cessions, tel que mentionné à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de compléter par l'état de stock foncier détenu par l'E.P.F. P.A.C.A. pour le compte de la commune au 31 décembre 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, M. LÉANDRE. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Bonsoir. Plus qu'une intervention, c'est une interrogation. Cela m'a échappé au moment de la Commission, mais l'E.P.F. P.A.C.A. investit à hauteur de 4,5 millions d'euros pour le compte de la commune et j'aimerais que le Conseil Municipal soit informé des projets qui sont sous-tendus par ces acquisitions. Merci.

M. le Maire : M. LEVISSE.

M. LEVISSE : Des éléments là-dessus. Il y en a une qui est une petite parcelle qui permet de faire une route à Camp de Sarlier, donc ce n'est pas majeur. Celle à laquelle vous faites référence, c'est ce qui a été évoqué, c'est plutôt l'acquisition de Thales puisque Thales se reconcentre. C'est un très bel emplacement, très visible, fondamental, et l'on a voulu dans le cadre de notre réindustrialisation, être sûrs que cela reste un site industriel. Nous avons souhaité préempter. Vous serez informés en temps utile. Aujourd'hui, je crois que la société Thales reste encore deux ans, jusqu'à fin 2024 de mémoire. Nous avons donc deux ans pour demander des porteurs de projets industriels. La clé pour nous sera d'avoir typiquement de l'industriel. C'est à l'état de réflexion aujourd'hui. Nous aimerions un acteur majeur, donc un grand nom du type de celui qui part, complété par des acteurs industriels plus petits, des PME et ETI.

M. le Maire : Nous sommes dans le droit de structure de ce que l'Établissement Public Foncier fait. Cette zone des Paluds qui avait été qualifiée de zone industrielle a perdu de cette partie industrie avec le temps, alors qu'au départ, elle était faite pour ça, mais cela appartient au passé. Donc sur cette parcelle, l'Établissement Public Foncier préempte, à la demande effectivement de la Commune ou de la Métropole suivant l'objet, ces espaces et ce foncier économique. Dans le cas de tout projet lié à l'E.P.F.R. P.A.C.A. ou tous les E.P.F.R., il y aura certainement un appel à projets et nous serons évidemment partie prenante pour voir quel type d'industriel viendra s'installer et comment on peut réindustrialiser cette zone d'activité qui en a bien besoin. Mais nous sommes dans le principe même de l'Établissement Public Foncier. Il n'y a rien de nouveau là-dessus. Mme MELIN.

Mme MELIN : On ne peut que se féliciter de cette action puisque c'est une action de préemption foncière, mais c'est aussi une action stratégique. D'autant plus que notre zone industrielle des Paluds est une zone qui a déjà pas mal d'années. C'est vrai aussi pour Saint-Mitre et c'est un peu vrai aussi maintenant pour Napollon. Ce qui fait que nous arrivons maintenant dans ce qui est appelé ordinairement des deuxièmes ou troisièmes générations dans ces zones qui nécessitent que l'on repense, mais que l'on repense très largement à l'avance, ce que l'on va y faire. Parce qu'effectivement, on voit bien comment elles se développent. Cela peut se développer un peu dans n'importe quel sens et ce n'est pas sûr que cela puisse donner suffisamment d'emplois tels que nous l'entendons. Puisqu'il doit y avoir des emplois, cela va être générateur aussi d'un dynamisme général, comme on a parlé tout à l'heure

du dynamisme pour la plaine, du dynamisme pour la Ville, qui se fait encore attendre, il faut bien le dire, mais au moins du dynamisme pour nos zones qui sont maintenant dans un virage et dans une vraie réflexion. Donc c'est avec plaisir que nous participerons à cette réflexion.

M. le Maire : Merci Mesdames et Messieurs. Il s'agit d'une prise d'acte, donc je vous remercie de prendre acte de ces deux acquisitions par l'E.P.F. P.A.C.A.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Merci, Messieurs, d'avoir rapporté ces délibérations concernant l'Aménagement du Territoire. Nous changeons de Commission. Nous passons à la Finances, Budget, Économie, Emploi pour huit délibérations. Six d'entre elles vont être rapportées par Mme MENET et deux par Mme HARKANE. Nous commençons par vous, Mme MENET, et la délibération n°11.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ÉCONOMIE, EMPLOI »

11-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - **Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal.**

Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous.

Je vous rappelle que le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il est dressé par le comptable public, c'est-à-dire la Trésorerie. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif présentent des résultats concordants, sauf au niveau du résultat d'investissement de clôture pour l'année 2022, du fait de l'apurement du compte 1069 par le comptable, d'un montant de 899 015,55 euros que vous avez en annexe de la délibération que nous avons votée le 15 novembre 2022, avec l'échéancier sur neuf exercices pour apurer ce compte avec la Trésorerie.

De même, cette délibération indique aussi le montant des valeurs inactives présentes dans la comptabilité du comptable public pour 10 788 euros qui n'ont pas d'impact sur le résultat.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Mme MENET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **11-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

Mme MENET pour la délibération n°12.

**12-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe des Pompes
Funèbres.**

Elle porte sur l'approbation du Compte de Gestion aussi, mais du Budget Annexe des Pompes Funèbres. Là, le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont concordants et font apparaître un résultat positif de 757 439,87 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Mme MENET. Pas d'interventions ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 12-140323 est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

Délibération n°13, Mme MENET, si vous voulez bien.

**13-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal.**

Mes chers collègues, comme vous le savez, le Compte Administratif rapproche les prévisions des réalisations effectives et présente les résultats comptables de l'année 2022. Ces opérations propres à la Commune sont à remettre dans le contexte économique et financier de l'année 2022, contexte qui a eu des incidences directes dans la gestion des collectivités.

Un bref retour sur quelques faits marquants de l'année 2022. Tout d'abord, c'est la fin de la pandémie et des contraintes sanitaires au cours du premier trimestre qui ont généré une reprise de l'activité économique. Mais le début de la guerre en Ukraine dès mars 2022 a entraîné des conséquences sur l'approvisionnement et le prix de certains produits. Nous avons subi l'inflation, comme toutes les collectivités dans un contexte de forte augmentation des prix. On nous indique 6 % d'inflation sur un an. Ce sont les chiffres de l'INSEE. Et nous avons subi aussi la hausse du coût de l'énergie due à la reprise économique, aux difficultés d'approvisionnement, mais aussi et surtout à la situation préoccupante de notre parc nucléaire. Nous avons aussi dû faire face à la hausse des taux d'intérêt suite aux turbulences sur les marchés financiers mondiaux, avec une incidence directe sur les taux de nos nouveaux emprunts. Nous avons dû intégrer dans le budget la hausse du point d'indice décidée au niveau national, mais prise en charge comme habituellement, totalement par chaque collectivité.

Tous ces événements ont bien sûr entraîné des conséquences lourdes dans la gestion de notre collectivité, alors que depuis 2014, à la Ville d'Aubagne, nous avons entrepris un grand plan de redressement de la situation comptable et financière afin de pouvoir faire face à nos responsabilités et à nos obligations. Ces décisions prises concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la baisse de la dette et la poursuite des investissements nécessaires à la Commune commencent à porter leurs fruits. Même si l'équilibre reste fragile, on peut observer que la situation financière de la Ville s'améliore en 2022, au regard de plusieurs indicateurs. Ils sont au nombre de cinq. L'épargne brute, l'épargne nette, la capacité de désendettement, le besoin de financement et le résultat.

Tout d'abord, l'épargne brute. Elle est dégagée par la section de fonctionnement pour un montant de 4,9 millions. Elle est en hausse de 35,8 % par rapport à l'année 2021 du fait

d'une évolution des recettes supérieure à l'évolution des dépenses. Le taux d'épargne brute qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui est affecté à la couverture du remboursement du capital est à 6,49 % et il est aussi supérieur par rapport au taux de 2021.

L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute moins le remboursement de la dette augmente aussi de 18 %. C'est un chiffre réconfortant, mais elle reste quand même négative, à 4,2 millions d'euros.

Nous avons aussi dans ces indicateurs, la capacité de désendettement. Elle est aujourd'hui de 26 ans, contre 36 années sur la base des données du CA 2021. C'est une très nette amélioration aussi qui est due à l'augmentation de l'épargne brute que nous sommes arrivés à dégager en 2022. Mais n'oublions pas que cette capacité de désendettement était de 57 années lorsque nous sommes arrivés en 2014. N'oublions pas que lorsque nous avons renégocié les emprunts toxiques en 2016, nous avons dû réaménager la dette et augmenter le capital de 13 millions d'euros. N'oublions pas que la dette est encore très importante par rapport aux capacités financières de la Commune et que nous sommes encore loin des huit à dix années de capacité de désendettement préconisées pour les communes de même strate. En 2022, ce sont 16,6 millions d'euros qui ont été remboursés en capital et en intérêts. Ce montant vertigineux dans notre budget est alloué aux banques pour rembourser des emprunts que nous n'avons pas contractés, mais que nous devons assumer alors que nous aurions préféré utiliser bien sûr ces 16,6 millions d'euros pour des équipements éducatifs, culturels, sportifs, entre autres. Je vous laisse imaginer, mes chers collègues, ce que nous pourrions faire chaque année avec ce volume financier.

Pour vous donner un ordre d'idée, une ville voisine, en l'occurrence la ville de Salon, a remboursé en 2022 1,6 millions d'euros de capital et 400 000 euros d'intérêts, soit deux millions d'euros, au regard des 16,6 millions d'euros que nous avons dû rembourser. C'est factuel. Je pense que vous pouvez comprendre avec cette comparaison, l'anomalie du montant de notre dette. Alors certes, la situation s'améliore, mais nous ne sommes pas encore sortis des difficultés dans lesquelles nous ont plongés 49 ans de communisme.

Le quatrième indicateur est le besoin de financement. Il s'améliore aussi à 5,5 millions d'euros et je terminerai par le résultat de l'exercice qui s'élève à 1,2 million d'euros et qui est stable par rapport à l'année 2021. Le résultat cumulé s'est amélioré à 441 000 euros. Il sera affecté au BS lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Compte Administratif nous permet aussi d'analyser les taux de réalisation de nos engagements comptables et financiers. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 99,25 %. Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 97,24 %. Pour les investissements, au niveau des dépenses, le taux de réalisation est de 79,47 % et au niveau des recettes d'investissement, le taux de réalisation est de 64,48 %. Ces taux de réalisation sont des marqueurs d'une bonne gestion et de nos engagements que nous avons bien sûr respectés.

Après ces principaux repères, je rentrerai un peu plus finement dans l'analyse des sections de fonctionnement et d'investissement. En ce qui concerne la section de fonctionnement, au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, globalement elles sont en hausse de +6,2 % par rapport à 2021, principalement dû au fait de la progression des frais financiers, mais aussi des dépenses de gestion courante. Ces dernières regroupent les dépenses à caractère général, les dépenses de gestion, dont les frais financiers et les subventions.

Au niveau des charges de personnels, chapitre 012, elles restent stables par rapport à 2021, malgré l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet. La maîtrise de cette dépense s'explique aussi par les difficultés de recrutement que nous avons rencontrées, liées au marché de l'emploi. Beaucoup de métiers en tension ont décalé certaines embauches sur 2023. Nous avons aussi la poursuite des efforts de mutualisation et de rationalisation au sein des services, sur toutes les activités. Nous avons également une baisse du taux d'absentéisme, -1 point par rapport à 2021, et cela a bien sûr une incidence sur les charges de personnels. L'effort de maîtrise de ce chapitre a été maintenu au cours de l'année 2022 et continue.

Les dépenses de gestion ont augmenté de 8,27 % par rapport à 2021. Les charges à caractère général représentent une grande partie de ces dépenses de gestion, avec une hausse de 5,57 %, du fait principalement de l'augmentation de la facture énergétique. Nous avons pu absorber la hausse des coûts de l'énergie grâce à la mise en place de procédures d'économies et de suivi des consommations. Notre partenariat avec le S.M.E.D. nous permet aussi de contenir l'envolée des prix.

S'agissant des subventions versées, le montant revient à l'identique de 2019.

Toujours au niveau du fonctionnement, les recettes sont en augmentation. Elles progressent de 7,84 %. Elles comprennent la fiscalité, mais aussi des recettes de la Métropole et des dotations de l'État. Le poste de la fiscalité augmente de 6,35 %. Pourquoi ? En raison de la croissance des bases fiscales d'un taux de 4,38 % et l'actualisation forfaitaire de 3,4 % qui augmente ce produit fiscal. Les taux d'imposition, comme vous le savez, restent inchangés, et cela depuis notre arrivée en 2014, soit depuis neuf exercices consécutifs. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes locales, c'est-à-dire la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, et nous continuerons bien sûr sur cette voie en 2023. Les autres taxes perçues représentent six millions d'euros et sont en légère hausse. Les dotations de l'État sont également en légère augmentation de 3,6 % par rapport à 2021, hausse principalement due au FCTVA. Nous avons aussi des participations reçues. Elles sont en hausse de 55 % et cette tendance se vérifie pour l'ensemble des partenaires de la Ville qui financent nos projets en investissement, mais aussi en fonctionnement.

Au niveau de l'investissement, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 15,6 millions d'euros. Elles comprennent les dépenses d'équipements et le remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'équipements à hauteur de 6 millions d'euros fluctuent en fonction de l'avancement des projets et des chantiers que nous avons entrepris. Ces dépenses sont adossées au P.P.I. qui a été finalisé en fin d'année 2022. Vous avez le détail des programmes et des investissements réalisés dans la note du CA 2022, donc je ne reviendrai pas sur tout le détail. Je ferai juste un focus sur notre démarche en matière d'économies d'énergie.

Les investissements de la Ville d'Aubagne s'inscrivent dans une approche écologique, déclinée au sein de chaque projet par la recherche d'économies d'énergie, le respect de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone. En 2022, la Commune a poursuivi les démarches d'économies d'énergie engagées déjà depuis plusieurs années. Ainsi, en matière d'éclairage public, depuis 2017, avec la signature du marché de Conception-Réalisation Exploitation et Maintenance (le C.R.E.M.), la consommation électrique a été réduite d'environ 63 %, passant de plus de 3,9 millions à près de 1,5 million de kilowatts/heure par an.

Concernant les bâtiments, certaines installations techniques ont été complétées avec la pose de sondes et de capteurs permettant une meilleure gestion de la température et

le report à distance des contrôles. Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement préparé par la Commune, le P.P.I., en lien avec le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, le C.D.D.A., que nous avons signé en octobre 2022, et le dispositif d'aide aux communes des Bouches-du-Rhône qui est proposé par le Département, des actions en matière de rénovation énergétique ont été identifiées en 2022 et la programmation des travaux correspondants est prévue à partir de 2023. Donc le budget 2023 voté en décembre identifie déjà les premières actions.

Ce que nous avons fait aussi en matière d'économies d'énergie, c'est que depuis septembre 2022, la Commune a recruté un technicien « économiste des flux » qui est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique. Enfin, eu égard à l'augmentation des tarifs de l'énergie, diverses mesures complémentaires ont été mises en œuvre. Notamment l'extinction partielle de l'éclairage public, un meilleur contrôle et une réduction de la température dans certains locaux et enfin, les agents ont été sensibilisés en début de saison de chauffe, aux bons gestes à avoir en matière d'économies d'énergie.

Toujours au niveau des dépenses d'investissement, je termine par le remboursement de l'emprunt qui s'élève 9,2 millions d'euros pour l'année 2022. Comme dit précédemment, le remboursement du capital de la dette grève encore et toujours lourdement nos marges de manœuvre au niveau de l'investissement. Cette dette est un boulet. Je l'ai dit à plusieurs reprises et je le maintiens, car elle est excessive par rapport aux capacités financières de la commune et elle ne correspond pas à des investissements qui auraient pu être faits pour faire rayonner notre commune. Donc tout reste à faire au niveau des équipements éducatifs, sportifs, culturels, entre autres, et nous nous y attelons avec les moyens dont nous disposons. Pour l'année 2022, le désendettement s'élèvera à 3,4 millions d'euros et la Ville poursuit ses efforts de désendettement pour tendre vers le niveau des villes de même strate, dont nous sommes encore loin.

Un dernier point sur les recettes réelles d'investissement qui s'élèvent à 11 millions d'euros. Elles se composent principalement de l'emprunt et des subventions des dotations et des cessions d'actifs. Concernant l'emprunt, nous avons eu un emprunt en 2022 d'un montant de 5,8 millions. Nous l'avons passé en deux contrats, une fois 5 millions, une fois 800 000 euros auprès du Crédit Mutuel Méditerranéen. Le poste des subventions d'investissement a reculé, mais il varie aussi en fonction des projets qui sont engagés et des subventions que nous recevons. Concernant les dotations FCTVA et la taxe d'aménagement, la Ville d'Aubagne perçoit le FCTVA sur les dépenses d'équipement que nous faisons. Le montant constaté en 2022 s'élève à 1 130 000 euros. Il est donc en légère hausse par rapport à l'année 2021, ce qui traduit notre volonté d'investissement pour les Aubagnais. En revanche, la taxe d'aménagement qui est reversée par la Métropole et qui s'élève à 441 000 euros est en diminution, simplement parce que le quatrième trimestre n'a pas été enregistré sur l'année 2022, mais a glissé sur l'année 2023. Les cessions d'actifs ont été faibles en 2022 pour un montant de 72 000 euros.

Avant de conclure cet exposé, je tenais à remercier la Direction des Finances qui pour cette fois-ci, cela a été une performance, a pu produire le Compte Administratif au mois de mars. C'est la première fois que nous arrivons à produire ce document et produire bien sûr tous les chiffres qui vont avec aussi tôt dans l'année. Donc je remercie vraiment le service comptable, le service du budget et la Directrice des Finances, Véronique LUBRANO, et M. Le Directeur Général des Services qui est là aussi. Merci à vous tous pour cette mobilisation qui a permis que nous puissions fournir, dans des délais très courts, tout ce travail qui est, je peux vous le dire, volumineux.

En conclusion, mes chers collègues, plus nous investirons en faveur des Aubagnais, plus nous nous désendetterons et mieux nous pourrons développer de nouvelles politiques publiques au service des Aubagnais. Nous sommes persuadés que c'est en regardant vers l'avenir que nous pourrons agir et moderniser notre ville. Nous sommes plus que jamais déterminés, M. le Maire, à remettre Aubagne au niveau des premières villes du Département en termes d'attractivité, de qualité de vie, de dynamisme, au service de tous les Aubagnais. Je vous remercie.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Mme MENET, pour cet arrêt sur image financier, budgétaire de l'année 2022. Ce n'était pas inintéressant et vous l'avez souligné, merci aux services d'avoir pu effectivement sortir ce document, qui est toujours un document très lourd, dès le mois de mars de cette année.

Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN, M. PERRIN-TOININ, Mme MELIN et M. SALONE.

M. GRANDJEAN : Tout d'abord, je crois que nous serons unanimes effectivement dans cette assemblée pour remercier les services financiers du travail conséquent qu'ils ont mené dans un temps record et qui permet d'avoir les chiffres de 2022 dès le mois de mars. Cela facilite leur lecture. Cela facilite la transparence sur les chiffres budgétaires et c'est extrêmement important. Cela fait longtemps que nous disions qu'il fallait raccourcir les délais entre le Budget Primitif et le Compte Administratif. C'est chose faite. Cependant, évidemment, vous ne serez pas étonnés, ce Compte Administratif reflète les choix politiques que vous faites et que nous contestons, donc nous nous opposerons à son vote.

Cette année encore, le Compte Administratif met en évidence des investissements différés. Tout à l'heure, vous disiez : « Nous sommes les actes. Vous êtes la parole ». D'abord, nous ne pouvons être que la parole, car nous ne sommes associés à aucune des décisions, à aucune des constructions de projets dans cette commune alors que nous sommes disponibles pour cela. Mais en matière budgétaire et particulièrement en matière d'investissement, je crois que c'est vous qui faites preuve de paroles bien plus que d'actes. En effet, cette année encore, on va retrouver des dépenses différées avec des projets qui étaient annoncés pour être réalisés en 2022 et qui ne l'ont pas été. Avec également, et c'est récurrent, vous me l'entendez dire depuis le précédent mandat, des recettes qui sont différées, qui sont inscrites, mais qui restent à réaliser. Je ne parle pas des subventions à venir parce que je sais qu'il y a un délai logique dans les rouages administratifs, mais je parle des recettes que nous avons inscrites depuis des années au budget et qui ne sont pas réalisées. Je pense, nous pensons, que ces recettes sont trop anticipées et qu'elles servent à équilibrer artificiellement le budget. Nous savons, pour en avoir porté recours auprès du Préfet, que cette démarche est légale. Il n'en demeure pas moins qu'elle est fort peu sincère.

La conséquence de ces recettes qui sont différées en permanence, c'est que nous vivons notre trajectoire budgétaire à découvert. Nous n'avons pas les recettes, et donc nous sommes obligés de taper dans les lignes de trésorerie. Ce n'était pas trop, trop impactant précédemment parce que nous avons des lignes de trésorerie qui étaient à des taux tout à fait raisonnables, l'inflation étant faible. Ça n'est plus le cas aujourd'hui et nous souhaitons que pour la bonne gestion de la commune, ces restes à réaliser, notamment en recettes, soient minimisés. Pour bien comprendre ce dont je parle, je prendrai un exemple de la vie du budget

familial. Si j'obtenais une promesse d'achat pour mon appartement d'une valeur de 100 000 euros, que l'acquéreur me dise : « Je l'achèterai dans trois ans », et que durant trois ans je vivais à découvert de ces 100 000 euros, c'est ce que nous faisons puisque le terrain Berlioux, cela fait trois ans, devant la caserne des pompiers, cela fait depuis 2018, donc si je vivais à découvert de ces 100 000 euros parce que j'ai la certitude qu'ils seront versés, cela serait certes légal, mais cela serait fort mal géré. Et c'est la situation dans laquelle est notre commune.

Enfin, et je terminerai là-dessus, je rebondis sur un propos récurrent. Depuis quelques mois, Mme MENET, quand vous présentez les éléments budgétaires, vous parlez de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % de l'été dernier comme un boulet pour la Commune. C'est faux et c'est injuste. C'est faux, car le chapitre 12 est stable. Si c'était un boulet, on le verrait augmenter considérablement et cela poserait un problème d'équilibre. Et c'est injuste parce que les agents de la Ville s'entendent dire que l'augmentation de leur point d'indice impacte fortement la Commune, alors que c'est leur pouvoir d'achat qui est impacté. 3,5 % d'augmentation du point d'indice, au moins 6 % d'augmentation de l'inflation. Et pour les petits salaires, qui représentent la majeure partie des agents de la Ville, c'est encore plus impactant, car ce n'est pas 6 %. Parce que parmi ce qu'ils consomment, c'est-à-dire essentiellement de la denrée alimentaire et de produits de première nécessité, l'augmentation, nous le savons tous, est plus proche de 10 % que de 6 %. C'est injuste aussi parce que ce sont ces mêmes agents qui, de par leur travail et leur sens du service public, ont compensé le fait que nous n'arrivions pas à recruter sur certains postes. Car il y a des postes sur lesquels nous n'avons pas recruté et il n'empêche que le service public a tout de même été rendu. C'est injuste enfin parce que ces mêmes agents qui auraient donc mérité d'être remerciés pour leur implication n'ont pas perçu en fin d'année, l'indemnité qui leur aurait été due, parce que l'état des finances de la Commune ne le permettait pas. Et tout à l'heure, quand vous avez dressé la liste, Mme MENET, des choses que 4,5 millions d'euros supplémentaires auraient permis de faire, vous n'avez pas cité le fait de payer l'indemnité de fin d'année due aux agents méritants.

M. le Maire : Mme MELIN.

Mme MELIN : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas détailler les éléments de ce Compte Administratif, avec la seule remarque effectivement, c'est que je trouve qu'il y a beaucoup de restes à réaliser et que cela est peut-être interpellant sur la forme. Je vais me consacrer à mon exercice préféré qui est celui de reprendre votre héritage, Compte Administratif 2013. On voit, d'ailleurs, Mme MENET nous l'a dit en préambule, par rapport à 2013, donc celui de l'héritage, tous les ans, je regarde. Maintenant, on arrive quasiment au dixième exercice, neuf années révolues, et voilà ce que cela donne. Il y a vraiment du mitigé.

La population aubagnaise a augmenté d'à peine 2 %, 1 094 habitants. Les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population n'ont pratiquement pas bougé, mais elles restent toujours de 20 % au-dessus de la strate des communes de même importance. Le produit des impositions directes, par rapport à la population toujours, a augmenté de 25 % et est toujours resté 25 % au-dessus de la strate des villes de même importance, qui elles, parallèlement, n'ont augmenté que de 18 %, donc notre imposition a augmenté. Les recettes de fonctionnement n'ont pas augmenté. Elles stagnent, mais je vais vous concéder, Mme MENET, que c'est le cas des autres communes de même importance. Les dépenses d'équipements brutes par rapport à la population se sont effondrées de 55 % alors que les autres communes ont vu une baisse relativement légère, inférieure à 10 %. Le problème de la Dotation Générale de Fonctionnement, elle est toujours très faible. Il faudra d'ailleurs que ce

soit un sujet qui soit rediscuté. Elle reste toujours très faible par rapport aux autres communes. Aujourd'hui, elle se trouve pratiquement inférieure de 60 % aux autres communes, mais ce n'est pas entièrement de votre fait, loin de là. Les dépenses de personnels ont augmenté de 5,2 points quand elles augmentaient de 5,3 points dans les autres communes, donc nous nous trouvons à égalité maintenant. Il y a eu une période où c'était un différentiel plus important, sauf que nous ne sommes pas une commune comme les autres et que parallèlement, plus d'une centaine d'emplois ont disparu du tableau. Les dépenses de fonctionnement, inclus la dette en capital, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5 points alors qu'elles n'ont augmenté que de 1,6 dans les autres communes et d'une manière comme d'un autre, nous restons toujours 10 points au-dessus des communes de la strate. Les dépenses d'équipement brutes par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement étaient inférieures de 2 points aux communes de la même strate et ont baissé de 11 points, soit 60 %, alors qu'elles sont restées stables dans les autres communes. L'encours de la dette par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement qui est un ratio qui doit interpeller, était de 215 % en 2013. Elle est de 167 % en 2022 et cela, malgré la libération, et là, on ne peut que vous remercier, mais entre nous soit dit, c'était un peu le minimum syndical, d'avoir renégocié la dette DEXIA. Oui, Mme MENET, il y a encore beaucoup de chemin à faire. Elle reste trois fois supérieure aux autres communes. Quant à la dette elle-même, son encours par rapport à la population, je vous le concède, a baissé de 715 euros, soit 21 %. Mais n'oublions pas que les Aubagnais paient cette dette-là d'une main droite et paient le complément DEXIA pris en charge par l'État de l'autre main. Si l'on considère la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2013 était de 160,77 millions d'euros, si j'en crois votre document, car je ne suis pas allée chercher plus ailleurs que votre document. Elle est aujourd'hui de 138,32 millions d'euros, soit un différentiel de 22,45 millions d'euros. Lorsque l'on prend un héritage, que l'on voit très officiellement dans les tableaux, dette 160,776 millions d'euros, avec un remboursement annuel de capital de 4 744 000 euros et de charges d'intérêts de 6 735 000 euros, on se dit que oui, Mme MENET, il aurait fallu faire comme la Ville de Salon. Parce que quand on regarde où nous en sommes aujourd'hui, nous en sommes toujours à 4,5 millions de capital et six millions d'intérêts. Neuf millions, pardon. Je vous dis cela de mémoire parce que je n'ai pas le papier sous la main.

M. le Maire : 16. Cela a été dit tout à l'heure. Capital plus intérêts 2022, 16,6 millions d'euros.

Mme MELIN : Capital plus intérêts, donc neuf plus six. Je vous le concède, je n'ai pas le document sous la main. De toute façon, cela reste des chiffres qui sont impossibles à mener beaucoup plus loin. C'est impossible d'aller beaucoup plus loin. Très honnêtement, et ce travail, je me l'impose parce qu'il est celui qui doit déterminer une stratégie. Ce n'est pas de la critique pour de la critique. Je suis aussi malheureuse que tous les autres Aubagnais d'être porteuse d'une dette pareille, sans compter la dette de la Région, de la Métropole, de l'État. Très sincèrement, je suis malheureuse pour tout le monde. Je souhaiterais véritablement que nous ayons des finances qui soient saines. Je vous le concède, nous arrivons pratiquement à mi-mandat. Il est très compliqué pour vous de faire machine arrière. Voyez quand même s'il n'est pas impossible d'infléchir puisque de toute façon, vous êtes obligés d'avoir recours à l'endettement quoiqu'il arrive. Donc de 160 à 138, cela ne valait pas la peine pendant neuf exercices pleins de faire tous les efforts que vous avez faits, ce que les services ont pu faire, la vente de notre foncier, certaines économies que je reconnais. C'était tout à fait inutile. C'est une mauvaise voie. C'est exactement le même cas que pour un couple qui voudrait absolument continuer d'essayer d'échapper au surendettement, et les mesures administratives qui vont avec, de continuer dans cette voie. Donc je vous demande véritablement pour la énième fois de vous demander si à trois ans et quelques mois des prochaines élections, vous n'avez pas encore un tout petit peu de marge pour changer de stratégie. Parce que je ne comprendrais pas

que les Aubagnais vous renouvellent leur confiance après deux mandats avec une gestion pareille, et ne pas laisser cet héritage à vos successeurs. Et si vous étiez réélus, vous nous emmèneriez dans ce cas pour encore six ans d'une gestion qui ne tient pas debout. M. le Maire, je vous le demande. Mme MENET, je vous le demande. Essayez de modifier votre stratégie. Bien évidemment, nous nous opposerons à ce Compte Administratif.

M. le Maire : M. PERRIN-TOININ.

M. PERRIN-TOININ : Bonsoir, M. le Maire, chers collègues. Les débats de notre assemblée ayant trait aux finances de la Ville sont autant d'occasions de montrer le fossé qui sépare votre politique et les intérêts de la population d'Aubagne. Vous vous félicitez de l'augmentation des recettes fiscales de notre Ville. En ces temps de baisses régulières des dotations de l'État, décidées par un gouvernement qui veut asphyxier les communes parce qu'elles demeurent un des rares bastions de la vie démocratique de notre pays, cela pourrait également nous réjouir. D'autant que comme vous le soulignez à juste titre, cette augmentation est sans effet sur le budget des ménages puisque les taux d'imposition sont inchangés. L'essentiel de ces recettes supplémentaires provient d'une progression de la taxe foncière. Pour le dire autrement, c'est la bétonnisation de notre Ville que vous menez à marche forcée depuis 2014 qui entraîne cet effet purement comptable. Cette politique du tout béton que chacun constate en se promenant dans la ville ne résout pas le problème de l'insalubrité des logements du centre-ville. Elle ne permet pas de loger des centaines de familles qui attendent des logements sociaux et elle défigure nos quartiers. *« Année après année, projet après projet, Aubagne s'uniformise en s'aseptisant de son histoire, pour devenir une ville standard, dénuée de ses charmes d'antan »*. Cette phrase n'est pas de moi. Je l'ai reprise d'une lettre du Comité de défense du patrimoine aubagnais qui se bat pour préserver le buffet de la gare. Plus grave encore, c'est la ville que nous laissons aux générations futures, amputée des terres agricoles, étouffant dans des alignées de maisonnettes sans espaces arborés, qui participent au réchauffement climatique qui nous menace tous.

Mais face à ces projets, de nombreuses résistances s'organisent, comme au Solans ou dans le quartier du Camp Major, et je voudrais ici rendre hommage au collectif des riverains du quartier de la Médiathèque qui vient d'obtenir, grâce à leur mobilisation par voie de pétition et d'articles de presse, que vous refusiez, M. le Maire, le permis de construire du dernier projet immobilier en cours qui aurait défiguré la rue de la bibliothèque.

Venons-en à la façon dont sont dépensées ces recettes supplémentaires. Ces recettes supplémentaires apportent bien sûr un ballon d'oxygène bienvenu en ces temps de hausse du coût de la vie. Les prix de l'énergie notamment, pèsent lourd dans nos dépenses, et là aussi, l'État a sa part de responsabilité en ayant libéré les prix du gaz et de l'électricité qui atteignent aujourd'hui des sommets. Nous sommes prêts pour notre part, à prendre toutes nos responsabilités sur ce sujet et à soutenir toute action de votre majorité qui demanderait à l'État d'appliquer un véritable bouclier tarifaire pour les collectivités locales, comme le réclame l'Association des Maires de France. Mais une fois réglées ces dépenses contraintes, il reste à dépenser quelques millions d'euros. Que faire avec ces millions d'euros ? Les besoins ne manquent pas et je ne prendrai qu'un exemple, et je rejoins là M. GRANDJEAN. Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez expliqué que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires vous avait contraint à ne pas verser le complément indiciaire annuel aux agents communaux. Or, il s'avère que malgré cette revalorisation de 3,5 % du point d'indice, la masse salariale globale de la commune n'a pas augmenté de 2021 à 2022. Vous donnez de bonnes explications à cela. Le rajeunissement des agents, les difficultés de recrutement, la baisse de l'absentéisme.

Donc sur ces millions d'euros, on pourrait bien en prendre 500 000 à 600 000 pour verser enfin ce CIA qu'attendent toujours les agents. Quand on est en catégorie C au SMIC, une prime annuelle de 400 euros, ce n'est pas de trop pour faire face à l'augmentation des prix de l'alimentation qui ont subi, je vous le rappelle, une hausse de 17 %. Je vous remercie.

M. le Maire : M. SALONE.

M. SALONE : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit parce que je suis bien sûr d'accord avec mes collègues. Cet exercice est un passage obligatoire chaque année. C'est l'articulation de votre politique et c'est normal dans la vie d'une commune. Comme d'habitude, même si c'est crispant pour certains, et c'est le jeu de la politique, nous ne sommes pas d'accord avec les chiffres qui nous sont donnés et la façon dont vous menez la gestion de la Ville, donc pas de surprise. Que ce soit le Compte Administratif ou tous les budgets, ils doivent être le reflet de la vie des Aubagnaises et des Aubagnais. Pourtant, même si des choses ne vous incombent pas, la ville est de plus en plus sale, mal entretenue. Les jardins disparaissent. Les routes sont en très mauvais état. Les services municipaux sont mal traités. Piscine, il n'y en a plus. Le centre-ville, gros problème, cela devient fantomatique. Le marché, je n'en parle même pas et je pourrai continuer longtemps.

Par contre, il y a des choses qui marchent très bien dans la ville et il faut le souligner, c'est l'immobilier. Les rentrées d'argent des taxes des ventes ont doublé, et c'est pas mal. Aubagne est un eldorado pour les agents immobiliers et les promoteurs, projets d'immeubles et autres. À Aubagne, on jette un caillou et il pousse un immeuble. On jette un caillou, c'est un lotissement. Moi, cela ne me dérange pas si au milieu il y a des logements sociaux, mais je sais que ce n'est pas trop votre politique. Je pense que beaucoup de choses sont construites sur la ville, mais pour moi, il manque l'essentiel des infrastructures. Cela a été dit par Mme MENET. Il manque des écoles. Il manque des crèches. Il manque plein de choses.

Pour moi, quand je lis tout cela, le seul changement que je vois, c'est un changement de population. Beaucoup de nouveaux, grâce aux nouvelles constructions, arrivent sur la ville et Aubagne est en train de changer profondément. Merci, M. le Maire.

M. le Maire : Merci. Peut-être des interventions. J'ai vu M. ROUSSET, que vous souhaitiez intervenir. Puisque dans le cadre des interventions de nos collègues de l'opposition, il a été question de Ressources Humaines, vous voulez peut-être apporter quelques précisions de ce côté-là.

M. ROUSSET : Oui. Merci, M. le Maire. Je voudrais juste intervenir sur une délégation que je porte et qui est celle des Ressources Humaines en répondant successivement à M. GRANDJEAN, M. PERRIN-TOININ et M. SALONE.

M. GRANDJEAN, je voudrais vous dire merci. Je voudrais vous dire merci parce qu'en fait, vous avez reconnu, comme M. PERRIN-TOININ d'ailleurs, que le poste 012, c'est-à-dire les charges de personnels, était stable. Ces charges étaient stables en 2022, mais elles l'étaient aussi en 2021. Donc je voudrais vous dire merci parce que si vous relisez vos interventions de l'époque, quand nous avons voté les budgets 2021 et 2022, vous nous faisiez un procès d'intention en nous disant : « Vous savez pertinemment que vous n'arriverez pas à atteindre ces objectifs. » Relisez vos interventions. Donc merci de reconnaître que nous les avons atteints. Comment les avons-nous atteints ? Je ne peux pas laisser dire que nous les avons atteints au détriment du personnel et là, je vous dis aussi merci parce que vous nous indiquez qu'effectivement, le service public rendu aux Aubagnais a été maintenu. Il a été maintenu d'une

façon simple. Nous avons gagné 1 % de taux d'absentéisme. Sur une masse salariale de 42 millions d'euros, 1 %, c'est 420 000 euros. Cela nous a donc permis, effectivement, d'absorber les 3,5 % d'augmentation du point d'indice. Ensuite, je ne reviendrai pas sur l'attribution du CIA. Jusqu'au dernier moment, nous avons pensé pouvoir donner le CIA. Cela ne s'est pas fait. Mais je vous rappelle toutefois que M. le Maire s'est engagé en Conseil Municipal, et surtout devant les agents que nous avons tous rencontrés pour leur expliquer les raisons pour lesquelles le CIA ne serait pas distribué, que sur l'exercice 2023, ce CIA serait maintenu.

M. PERRIN-TOININ, en sortant un peu de ma délégation, et puisque vous avez parlé du buffet de la gare, je pense que vous souffrez un peu d'amnésie et peut-être que M. SALONE et Mme GIOVANNANGELI vont vous rafraîchir la mémoire. Parce que quand nous sommes arrivés aux affaires et que nous avons vu le tracé du fameux tramway qui partait du Charrel pour aller jusqu'à Auchan, ce tracé passait par l'avenue de la gare et la première des réalisations qui allait être faite allait être de supprimer ce buffet de la gare parce que la courbure des rails ne permettait pas de le conserver pour faire passer le tramway avenue Jeanne d'Arc. Donc à cette époque, je ne crois pas vous avoir entendu trop fort pour râler à ce sujet, ni vos amis d'ailleurs. En fait, depuis l'origine, quels que soient les projets de transport en site propre, ce buffet de la gare devait être détruit. J'ai rencontré personnellement avec les équipes de la Métropole, les représentants du collectif de défense du buffet de la gare. Nous leur avons d'abord expliqué qu'il n'avait pas d'autre solution technique que de supprimer ce buffet. Nous leur avons expliqué aussi que l'on pouvait, d'une oreille attentive, entendre que certains éléments de la façade de ce buffet de la gare pourraient être conservés, et c'est la piste que nous étudions en ce moment.

Enfin, M. SALONE, je ne peux pas vous laisser dire que les agents sont maltraités à la Ville d'Aubagne. Le terme est trop fort. Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord avec leurs représentants, c'est-à-dire les organisations syndicales. Mais je pense que nous avons instauré un dialogue permanent avec l'ensemble du personnel et c'est un objectif que je me suis fixé en 2014, quand le Maire m'a proposé la délégation du personnel et que j'essaie de remplir, au jour le jour, sans crier sur les toits et sans faire de déclarations de type politique. Mais je ne peux pas vous laisser dire que les agents de la Ville sont maltraités, loin de là, M. SALONE. Loin de là. Après, nous appliquons un projet de ville pour lequel nous avons été élus en 2014 et en 2020, vous le rappelez. Dans ce projet de ville, effectivement, des organisations différentes sont mises en œuvre, des restructurations sont possibles, mais tout cela dans le respect et l'écoute. Voilà ce que je voulais dire, M. le Maire.

M. le Maire : Merci. Mme MENET, peut-être, pour préciser un certain nombre d'éléments à caractère financier.

Mme MENET : Oui, M. le Maire, je vais répondre sur quelques points. M. GRANDJEAN, pour les investissements différés, ce sont les restes à réaliser. Nous en avons parlé lors de la Commission. Ce sont des ventes de terrains. Bien sûr, nous avons signé le compromis. Nous avons enregistré dans nos budgets respectifs, ces opérations-là en toute légalité. Ce que nous attendons, c'est la trésorerie, oui, bien sûr, le règlement de ces ventes. Mais nous ne sommes pas maîtres des délais de recours. Nous ne sommes pas maîtres de tout ce qui se passe le temps que le projet soit totalement libéré de tout recours pour que les acheteurs puissent régler leur achat envers la Commune. Mais de notre côté, nous sommes en toute légalité lorsque nous inscrivons sur nos comptes, toutes ces ventes, parce qu'elles sont réglementaires et nous avons les compromis qui en attestent. Nous avons aussi ces recettes que nous attendons, je vous l'ai dit aussi en Commission, au cours du premier semestre 2023.

Mme MELIN, vous parlez des ratios 2013-2023. C'est vrai que je les ai regardés moi aussi. En effet, on a vu que nous avons un ratio de remboursement de la dette. Vous passez sur ces ratios. C'est peut-être votre rôle. C'est le jeu qui fait cela. Vous atténuez certaines choses et vous passez vite sur d'autres. C'est vrai que quand même, baisser un encours de dette de 745 euros par habitant, c'est quand même important, c'est une valeur qui est quand même représentative. Oui nous sommes passés de 3 429 euros à 2 600 euros. Alors c'est énorme encore. Bien sûr que c'est énorme. Je l'ai dit lors de ma présentation, mais quand même, c'est une performance d'avoir baissé non seulement de 745 euros par habitant, mais aussi 48 points, pas 48 %, mais 48 points puisque nous sommes passés de 215 % à 167 %. Alors bien sûr, nous sommes encore loin de la moyenne qui est à 70. Mais nous sommes quand même dans le bon train. Comme on vous l'a dit aussi chaque fois, c'est vrai que vous avez vos solutions. Vous n'osez pas dire lesquelles, mais on se doute bien que c'est la tutelle qui vous anime. Depuis 2014 vous nous parlez de la tutelle. Je ne sais pas si les Aubagnais seraient contents d'entendre que tout ce que vous avez comme projet, comme ambition pour cette ville, c'est de la mettre sous tutelle du Préfet. Je vous rappelle aussi, comme je le fais chaque année, que nous avons un rendez-vous annuel avec les services de l'État en Préfecture, avec M. le Maire, avec les représentants de la Direction des Finances, où nous discutons justement avec les services de l'État sur la situation de la Ville d'Aubagne. Pas une fois depuis 10 ans, les services de l'État ne nous ont parlé de tutelle. Pas une fois, Mme MELIN. Il n'y a que vous qui buggez sur ce mot, mais pas une fois les services de l'État ne nous en ont parlé. C'est donc qu'ils pensent quand même que la Ville d'Aubagne est gérée, qu'elle est organisée, qu'elle prend les mesures qu'il faut. Alors encore une fois, nous n'avons pas sorti la tête de l'eau. 49 ans de communisme, comme je vous l'ai dit, cela ne s'efface pas, même pas en 10 ans. 10 ans, ce n'est pas suffisant, malheureusement. Mais nous sommes quand même sur la bonne voie et je peux vous dire que les services de l'État le savent. Encore une fois, jamais eux-mêmes ne nous ont parlé de tutelle, donc c'est quand même une satisfaction pour nous, mais pas seulement pour nous. Les élus, ce n'est pas cela. Nous sommes là de passage. Mais aussi pour les services qui s'impliquent justement pour faire tourner cette ville avec des bouts de ficelle, pour faire des projets, pour faire avancer, pour satisfaire justement les besoins, pour améliorer le cadre de vie, pour satisfaire les Aubagnais. Tous les services s'organisent pour tenir tout cela, pour tenir ces budgets, pour tenir toutes les dépenses que l'on fait, et croyez-moi, il y a beaucoup d'ambitions. Nous n'avons vraiment pas la tutelle en vue, mais beaucoup d'ambitions pour la ville d'Aubagne.

Pour terminer, M. SALONE, je partage totalement, mais vraiment totalement, votre analyse quand vous dites qu'il manque des écoles, des crèches. Bien sûr. Et comme je l'ai dit précisément, avec 16,6 millions d'euros, combien pourrions-nous en construire chaque année ? Je vous laisse faire le calcul. Merci.

M. le Maire : Merci, Mme MENET, M. ROUSSET, pour ces précisions. Je crois que tout a été dit, et bien dit d'ailleurs. Vous avez remis les éléments essentiels au centre de la discussion. J'ai entendu de la part des oppositions, beaucoup de populisme. J'ai entendu : « Y-a-qu'à. Faut qu'on. Il faudrait. Il aurait fallu ». Des comparaisons qui sont faites entre 2013 et aujourd'hui qui sont des comparaisons qui ne prennent absolument pas en compte le contenu de la dette et de la structure de la dette. Puisque l'on sait très bien que nous nous sommes retrouvés dans les années qui sont les nôtres, aujourd'hui, à des augmentations à la fois de capital et d'intérêts, parce que la structure de la dette de nos prédécesseurs avait été ainsi faite. Puisqu'ils délaissaient sur les années à venir en espérant trouver une solution. La solution, on la connaît. Ils faisaient toujours la même chose. Ils renégociaient et c'était, pour les Aubagnaises et les Aubagnais, encore plus de dette, encore plus d'intérêts à payer. Eh bien, nous avons mis fin à

tout cela. Nous avons mis fin à tout cela et nous assumons complètement cette situation. Et je ne partage absolument pas votre idée, Mme MELIN, en disant : « Il était inutile de faire les efforts que vous avez faits. » Eh bien, je prends le contre-pied total de votre phrase. J'y suis complètement opposé. Je dis qu'il faut continuer à faire ce que nous avons fait, c'est-à-dire faire des efforts, et continuer à assainir les finances de la Ville d'Aubagne. Je le dis d'autant plus, et je le dis devant les Aubagnaises et les Aubagnais, nous ne sommes pas là pour dire que tout est facile, que tout est beau. « Il suffit. Il faudrait. La tutelle, ceci, cela ». Non. Nous assumons complètement. Nous savons que la situation est difficile, mais les Aubagnais ne sont pas dupes. Les Aubagnais le savent. Ils savent que nous faisons des efforts et qu'ils font des efforts eux-mêmes. Les Aubagnais savent que nous avons encore des efforts à faire. Ils entendent aussi. Ils ne sont pas sourds. Il n'y a que vous qui êtes sourds. Les Aubagnais ne sont pas sourds. Il y avait 57 ans d'annuité de la dette. Cela veut dire que pour construire une nouvelle école, il fallait attendre 57 ans. La preuve en est, c'est qu'aucune école n'est sortie sur ces 40 dernières années à Aubagne, si ce n'est l'école de Beaudinard avec trois classes. Et nous sommes passés aujourd'hui à 26 ans et Mme MENET le dit avec beaucoup de détermination. C'est encore trop. Il y a encore des efforts à faire. Il y a encore des efforts à faire. La moyenne nationale pour les communes de notre strate est entre huit et dix ans. Nous savons qu'il y a des efforts à faire, mais nous, nous construisons l'école des Passons. Nous mettons en place, enfin, parce que nous avons assaini la situation et que nous pouvons commencer à le faire, des infrastructures et les équipements publics qu'il faut faire. Donc je crois que c'est se moquer un peu des Aubagnaises et des Aubagnais, que de leur dire : « Il est inutile de faire les efforts que vous avez faits ». Je crois que ce n'est pas en parlant comme cela à nos concitoyens que la crédibilité politique prendra le pas. Je suis désolé de vous le dire. Je crois qu'il faut faire des efforts. Tout le monde doit faire des efforts. Nous avons essayé bien évidemment d'épargner au maximum les Aubagnais, Mme MENET l'a dit aussi et de manière extrêmement claire. Nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition qui sont à la portée de la Commune. Quand c'est l'État qui augmente le point d'indice, quand c'est l'État qui augmente effectivement un certain nombre de données, on ne peut rien y faire. Ce n'est pas nous qui prenons la décision, c'est l'Assemblée nationale. Mais nous, pour ce qui est de notre responsabilité, pour ce qui est de la capacité de prendre des décisions, nous n'avons pas augmenté les taux depuis maintenant neuf ans. Mme MENET, vous l'avez précisé et nous continuerons à le faire jusqu'à la fin du mandat. Nous savons, les Aubagnais savent que la structure de la dette est comme cela jusqu'en 2028, 2029. Nous ne l'avons pas caché. Nous disons les choses telles qu'elles sont et les Aubagnais sont des adultes. Ce ne sont pas des enfants gâtés. Ce ne sont pas des gens qui écoutent des paroles de politiciens qui ne font que de la politique politicienne. Les Aubagnais entendent ces propos. Ils savent pertinemment qu'il y aura encore des efforts à faire. Mais c'est à ce prix-là, et seulement à ce prix-là qu'effectivement, nous pourrions sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons et remettre Aubagne sur de bons rails. Merci, Mme MENET, d'avoir cité la Ville de Salon que l'on connaît bien. Le Maire est un ami, bien évidemment, et Mme MELIN, quand il l'a mise sous tutelle, il l'a fait pendant six mois parce qu'il n'arrivait pas à boucler son budget en 2014. Cela n'a rien à voir avec une tutelle dans laquelle nous nous serions trouvés avec 64 millions d'euros de dette. Vous le savez bien ou alors si vous ne le savez pas, vous m'inquiétez beaucoup, mais je vous fais grâce de comprendre cela. N'essayez pas de faire de la politique politicienne avec Salon. Le Maire s'est mis sous tutelle pendant six mois parce que quand il est arrivé, il n'est pas parvenu à boucler son budget. Ensuite, il a repris la main tout de suite après. La tutelle de la Ville d'Aubagne, c'était une autre tutelle. C'était une tutelle sur des années et des années puisque nous sommes dans une situation très difficile. Eh bien la Ville de Salon paie deux millions d'euros de remboursement de capital et intérêts là où nous en payons 16,6, on va dire 17. 15 millions d'euros d'écart. Avec 15 millions d'euros d'écart, nous ferions une école

de 14 classes, comme nous le faisons au niveau du Passons, tous les ans. Combien de gymnases ferions-nous avec 15 millions d'euros ? Voilà la vérité. Et vous voulez faire croire à qui que ce n'était pas la bonne solution et qu'il était inutile de faire ces efforts ? Vraiment, je crois qu'il y a des propos qui ne peuvent pas et ne doivent pas être tenus quand on est un élu ou une élue responsable. Merci, Mme MENET, d'avoir ramené... non Mme MELIN, vous n'aurez pas la parole, d'avoir ramené à de justes valeurs, cette dimension de gestion de la Ville d'Aubagne. Il y a encore beaucoup de boulot à faire et je vous engage, Mme MENET, à continuer et à redoubler ces efforts. Cette gestion ne se fait au détriment de personne, car on essaie vraiment, M. ROUSSET l'a dit, de prendre en considération les agents de la Ville, mais elle se fait en consensus, en discutant, et c'est la méthode que nous proposons aujourd'hui.

Merci, Mesdames et Messieurs, pour cet échange, mais je ne pouvais pas rester muet face aux sottises que j'ai entendues ce soir. Permettez-moi de vous le dire.

Je mets aux voix, mais je n'ai pas le droit de le faire moi-même, donc M. le premier adjoint, je vais vous passer la parole. Vous allez donc peut-être attendre que je m'éclipse pour faire voter ce Compte Administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle.

M. ROUSSET : Mesdames et Messieurs, je vous demande :

De donner acte à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du Budget Principal, document annexé à la présente délibération,

D'approuver les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal, identiques à ceux du Compte de Gestion 2022, avant correction de la régularisation des comptes 1069. Ces montants figurent dans le document ci-annexé et dans les tableaux que vous avez dans la délibération.

Je passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les oppositions. Qui vote pour ? La majorité municipale.

La délibération n° **13-140323** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

Je passe tout de suite à la délibération n°14 qui doit approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe des Pompes Funèbres. Mme MENET, vous avez la parole.

14-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Ce Compte Administratif fait apparaître un résultat de 757 439,87 euros dans ce Budget Annexe des Pompes Funèbres. C'est le stock final de 2022 que nous avons retrouvé en stock initial lors de la présentation du BP 2023 qui faisait ce delta en reprise de l'année 2023. Nous votons ce résultat cumulé pour le Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. ROUSSET : Je vous remercie, Mme MENET. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Oui, il y a une intervention, il y a des questions. Le Compte Administratif met en évidence des recettes pour l'année 2022, deux fois supérieures aux dépenses. Recettes trop importantes dues à des tarifs trop chers, peut-être. Pour rappel, vous avez choisi de les augmenter récemment. Dépenses insuffisantes pour le bon entretien de nos cimetières, peut-être. Pour rappel, le personnel municipal dédié aux Pompes Funèbres est en diminution. Pourquoi faire des bénéfices supérieurs à 100 000 euros sur la seule année 2022 sur le service des Pompes Funèbres ? Est-ce bien moral ? Quelle est votre volonté en augmentant ainsi le solde de ce compte annexe ? Ne serait-elle pas celle de préparer une nouvelle délégation de service public ? Autant de questions pour lesquelles nous attendons des réponses, si ce n'est ce soir, ultérieurement, et qui à elles seules justifient ce soir notre vote contre ce Compte Administratif, ce qui est plutôt inhabituel.

M. ROUSSET : Sur la partie recettes ou dépenses, les informations que je peux vous donner, c'est que sur les recettes, vous êtes déjà intervenu, M. GRANDJEAN, lors d'un précédent Conseil Municipal, lorsque nous avons passé la délibération sur l'augmentation des tarifs. Je n'en dirai pas plus. Sur les dépenses, je sais qu'un certain nombre de dépenses ont été décalées dans le temps. Il faut savoir que de toute façon, il est programmé sur l'entretien et les évolutions, l'agrandissement du cimetière dans les années qui viennent.

Pour ce qui est de la DSP, je suis un peu surpris parce qu'en ce moment, dès que nous abordons un sujet, on nous sort tout de suite derrière : « Mais vous avez une volonté cachée de créer une DSP ». Je l'ai entendu sur les Affaires culturelles et le théâtre. Je l'entends aujourd'hui sur les Pompes Funèbres. Non, il n'y a pas de volonté de passer une DSP pour les opérations funéraires. De la même façon que j'avais fait la remarque à M. SALONE sur son terme « agents maltraités », je ferai une remarque aussi. « Est-ce bien moral ? » M. GRANDJEAN, vous avez la mauvaise habitude d'employer des termes ou des adjectifs qui laissent supposer plein de choses. Vous êtes en train de nous dire là que cette équipe municipale fait des bénéfices sur les morts. C'est comme ça que j'entends ce que vous nous dites là. Il ne s'agit pas d'une question de moralité là. Je suis surpris, déçu par ces propos. Voilà ce que je voulais dire.

Je vais passer maintenant au vote de cette délibération. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La délibération n° **14-140323** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de M. GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

Monsieur le Maire entre dans la salle

M. le Maire : Est-ce que les deux Comptes Administratifs ont été votés, M. le premier adjoint ?

M. ROUSSET : Oui, M. le Maire.

M. le Maire : Parfait. Me voilà rassuré. Je propose de poursuivre, Mme MENET, par une nouvelle délibération concernant les Finances.

15-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) : Approbation de la convention à signer avec l'État.

Cette délibération porte sur l'expérimentation du Compte Financier Unique. Nous nous sommes portés candidats pour l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023, qui va remplacer, si cette expérimentation est validée par la législature, le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Pour cela, nous devons passer une convention avec la Direction régionale des Finances publiques. Cette convention est jointe à la documentation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

Mme MENET pour la délibération suivante.

Mme MELIN : M. le Maire, puis-je avoir la parole exceptionnellement pour un vote ?

M. le Maire : Je vous en prie.

Mme MELIN : Je vous en remercie. Nous sommes en abstention.

M. le Maire : D'accord. Mme MENET pour la délibération suivante.

16-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation du protocole transactionnel à intervenir avec la Société LOCAM.

Cette délibération porte sur l'approbation du protocole transactionnel à intervenir avec la société LOCAM.

La Commune et la société LOCAM souhaitent mettre un terme aux différends et litiges qui les opposent, relatifs au contrat tripartite avec les sociétés Cardio Protect et LOCAM, établi en décembre 2018, portant sur la mise à disposition des installations de 13 packs de défibrillateurs dans les locaux de la Ville.

Pour rappel, la Commune a déposé en 2019 une plainte pour faux en écritures et usage de faux en matière de marché public, à l'encontre de la société Cardio Protect, suite à laquelle une enquête est toujours en cours. La Ville ayant alors cessé de régler les loyers et s'appuyant sur l'irrégularité du contrat, la société LOCAM s'estimant lésée a déposé une requête enregistrée le 2 juin 2022 et demande au Tribunal Administratif de condamner la Commune.

Les deux parties s'étant rapprochées sous l'égide d'un médiateur désigné par le tribunal administratif, elles ont convenu de régler à l'amiable ce conflit au travers d'un protocole qui a coûté 10 700 euros, de mémoire. Vous l'avez dans la délibération. M. GRANDJEAN, vous aviez interpellé lors des Conseils précédents parce que sur ce litige, nous avions enregistré une provision de 115 000 euros qui était bien sûr très élevée. Mais au départ, nous nous étions calés sur ce que l'on pensait qui avait été demandé. Finalement, nous nous en sortons quand même bien avec un médiateur qui a ramené cette somme à 10 700 euros, de

mémoire. Vous avez toutes les explications. Vos doutes et vos suspicions, j'espère, sont désormais levés. Merci.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Mme MENET. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Pour rassurer, même MENET, je suis désolé qu'elle ait entendu des suspicions dans mes propos lors du dernier Conseil Municipal. Nous vous demandions à quel conflit cette somme provisionnée renvoyait, à quel type de conflit. Nous n'avions pas eu de réponse. Il n'y avait pas de suspicion. C'était l'absence de réponse qui, peut-être, avait fait naître quelques inquiétudes. Mais nous sommes aujourd'hui rassurés. Nous partageons avec vous la satisfaction de voir que ce conflit se réduit à la somme de 10 000 euros, ce qui est plus raisonnable que les 115 000 euros provisionnés.

Mme MENET : Nous vous avons donné le nom de la société avec laquelle nous étions en conflit, mais comme je vous l'avais répondu, le résultat n'était pas encore acté et nous ne pouvions pas communiquer sur la nature de conflit puisque le jugement n'avait pas été rendu et la médiation n'était pas terminée.

M. le Maire : Merci, Mme MENET, pour ces précisions. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **16-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

Merci Mme MENET. Vous en avez terminé pour ce soir. En tout cas, je le pense. Nous demandons maintenant à Mme HARKANE de nous rapporter la délibération n°17 et la délibération n°18. Vous avez la parole, Mme HARKANE.

17-140323 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et l'Association « Comité de Jumelage d'Aubagne ».

Merci, M. le Maire.

La Ville d'Aubagne, engagée avec les villes de Deruta en Italie et Argenton en Espagne au titre des jumelages établis, souhaite affirmer cette dynamique d'échanges internationaux au travers d'actions relevant des domaines culturels, économiques, scolaires et sportifs. Afin de développer cette démarche, l'Association « Comité de Jumelage d'Aubagne » a été créée. Ce Comité mettra en œuvre et orchestrera toutes les activités en lien avec les orientations municipales portant sur le jumelage.

Aussi, et afin de préciser les relations de la Commune avec le Comité de jumelage, il est proposé d'établir et d'approuver la convention de partenariat que vous trouverez ci-jointe.

De plus, pour siéger au Conseil d'Administration du Comité, M. JARQUE et moi-même en sommes désignés membres de droit et Mme MENET est désignée pour signer tout arrêté des comptes. Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Mme HARKANE. Y a-t-il des interventions ? M. LATZ.

M. LATZ : L'intervention ne concerne pas forcément le fond du sujet au niveau du Comité de Jumelage. Nous sommes très contents de ce jumelage auprès des villes espagnole et italienne et, je crois, autour de l'argile, de mémoire, c'est ce qui a été dit en Commission, se redynamise. Nous avons une association qui se crée. En Commission, nous avons demandé à avoir les statuts puisqu'aujourd'hui, nous avons une municipalité et une majorité qui va siéger à la fois au Conseil Municipal et dans cette association, dans laquelle il n'y a pas de place pour l'opposition. Il nous paraissait donc sain d'avoir les statuts de cette association que nous n'avons pas reçus depuis. Afin d'avoir toute transparence sur la vie publique et l'argent public qui sera sûrement dans les prochains Conseils Municipaux, dédié à cette association, nous souhaiterions savoir qui décidera de l'usage de cet argent. Il sera voté en Conseil Municipal. Vous avez la majorité. Donc je ne doute pas que cela passera aisément, mais derrière qui décide et qui est dans cette association ? Aujourd'hui, les statuts ne nous ont pas été transmis, malgré notre demande en Commission. Ainsi, nous ne pourrions pas participer au vote, malgré le soutien aux efforts de jumelage de la Ville.

M. le Maire : Mme HARKANE, vous souhaitez peut-être ajouter quelques mots.

Mme HARKANE : Effectivement, nous en avons parlé en Commission. Comme je vous le disais, les statuts sont désormais déposés en Préfecture, donc il y a toute transparence sur les statuts. Tout le monde peut y avoir accès.

Concernant l'échange que nous avons eu en Commission, et vous réitérez la demande, je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'un format tout à fait classique qui s'applique dans de nombreuses communes proches d'ici dans les Bouches-du-Rhône et en ce qui concerne notre participation dans le cadre de cette association, nous sommes bien évidemment minoritaires. C'est la raison pour laquelle il y a simplement deux élus qui vont y siéger, d'une part. D'autre part, nous ne sommes pas membres du Bureau. À ce titre-là, il n'y a aucun problème juridique. J'espère que j'ai répondu à votre question, mais croyez-moi, je serai vigilante sur ce point parce que les premiers concernés sont les deux élus qui sont ici.

M. le Maire : M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Je trouve cela inaudible de dire à des Conseillers Municipaux qui se déplacent le soir en Commission, une semaine avant le Conseil Municipal, qui demandent des documents et à qui ont dit : « Oui, on va vous les envoyer. Cela ne pose aucun problème puisqu'ils ont déjà été envoyés à la Préfecture ». Ces Conseillers Municipaux n'ont pas reçu les documents et on leur dit ce soir en Conseil Municipal au moment de délibérer : « Vous irez à la Préfecture pour voir quels sont les statuts. » C'est inacceptable comme procédure. Ce n'est pas du tout dans l'esprit de notre règlement du Conseil Municipal tel qu'il a été voulu par l'ensemble des responsables de groupes. C'est inacceptable. J'allais dire irrespectueux, mais je me méfie de ne pas faire ressentir des choses négatives. Donc pour cette même raison, nous ne participerons pas au vote et nous invitons très sincèrement les trois élus cités dans cette délibération comme étant partie prenante de cette association qui va gérer des fonds publics à faire de même.

M. le Maire : On ne vous attendait pas, M. GRANDJEAN, sur ce déporté, c'est le terme qui convient, pour des votes. Nous savons ce que nous avons à faire. Quand vous avez une association, vous êtes, me semble-t-il, parfaitement rodé pour aller sur le site de la Préfecture, taper le nom de l'association, y voir les statuts et les noms qui y figurent. Vous confondez, me semble-t-il, ce qu'il se passe au niveau du Conseil Municipal avec des demandes qui sont faites

ici ou là. Ce sont deux sujets différents. Le Conseil Municipal est une chose pour lequel un règlement s'applique. Toutes les questions pour lesquelles vous souhaitez des réponses, vous pouvez les poser par l'intermédiaire du Conseil Municipal, ce sont les questions orales qui en fait, sont écrites. Et si vous avez des questions à poser, comme le fait Mme FARDOUX assez régulièrement, vous nous envoyez et nous y répondons toujours dans le respect des délais administratifs. Si vous aviez vraiment voulu le faire, M. GRANDJEAN, très franchement, il vous suffisait d'aller pianoter 30 secondes, d'aller sur le site de la Préfecture pour y taper « associations » et vous auriez eu l'ensemble des éléments. Mme FARDOUX, vous souhaitez intervenir.

Mme FARDOUX : Nous sommes là face à un très gros problème. Parce que si véritablement, à chaque fois que l'on va en Commission et que l'on nous dit : « Ah, désolés, on n'a pas le papier, mais on va vous l'envoyer », il faut se dire : « Peut-être qu'ils ne vont pas nous l'envoyer, en fait. Peut-être qu'ensuite, ils vont nous dire que l'on aurait pu le trouver autrement. » Est-ce que c'est une bonne façon de fonctionner ? Vous nous dites que cela n'a aucun rapport. Je ne vois pas pourquoi il n'y a aucun rapport. C'est un document qui est très clairement un document de nature à éclairer les Conseillers Municipaux pour qu'ils puissent se prononcer : « Oui ou non, est-ce que l'on vote cette délibération ? » L'absence des statuts nous empêche de prendre part au vote. Apparemment, cela vous amuse que nous n'y prenions pas part parce que nous n'avons pas les documents, parce que nous n'avons pas été capables de nous-mêmes de chercher sur le site de la Préfecture. Écoutez, vous prenez vos responsabilités, mais je trouve que c'est une voie qui est très ennuyeuse. Vous nous disiez : « Mme FARDOUX pose régulièrement des questions ». Je n'avais pas prévu d'en parler, mais puisque vous en parlez, allons-y. Parlons-en. Nous avons demandé au nom des deux groupes que quand nous formulons des demandes, nous ayons une réponse dans un délai raisonnable. Vous n'avez même pas pris la peine de répondre pour dire : « Non, nous n'avons pas l'intention d'amender le règlement intérieur comme vous nous le demandez. » Nous avons demandé la liste des permis de construire délivrés en 2022. Vous n'avez pas pris la peine de nous répondre. La façon dont vous fonctionnez est une façon extrêmement méprisante. Extrêmement méprisante, non pas de personnes que nous sommes. Extrêmement méprisante de la population qui nous a envoyés ici. Nous sommes ici, tous élus par la population aubagnaise et il est absolument nécessaire que les élus puissent jouer leur rôle, conformément au mandat qui leur a été confié.

M. le Maire : M. ROUSSET.

M. ROUSSET : Mme FARDOUX, je vais essayer d'être clair. Il y a un règlement intérieur pour le Conseil Municipal. Nous avons l'un et l'autre participé à son élaboration et nous avons tenu compte, je vous le rappelle, d'un certain nombre de demandes que vous aviez pu faire. Si aujourd'hui vous pouvez reprendre la parole par exemple dans le cadre du Conseil Municipal, c'est bien parce que dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, cela a été inscrit. C'est ce règlement intérieur du Conseil Municipal qui vient préciser les modalités de prises de parole et le niveau d'information que les élus doivent avoir.

Après, il y a les questions que vous pouvez poser au fil de l'année sur un certain nombre de choses. Je suis très souvent en copie de vos demandes. Là, vous n'êtes plus dans le cadre du Conseil Municipal. Vous êtes dans le cadre d'un élu de la République qui est interpellé par un habitant et qui a besoin d'avoir une explication. Donc ce qui s'applique à ce moment-là, ce n'est pas du tout le règlement intérieur du Conseil Municipal, mais les règles normales qui sont régies par le niveau d'information qu'un élu de la République doit avoir. Et si mes souvenirs sont bons, mais nous vous le confirmerons par le Cabinet, comme tout citoyen, si vous

interrogez une administration, quelle qu'elle soit, je crois que vous avez deux mois pour obtenir une réponse. C'est le « qui ne dit mot, consent ». Si au bout de deux mois, l'administration ne vous a pas répondu, c'est qu'éventuellement, ce que vous proposiez a été accepté. Mais je ne suis pas juriste. À aujourd'hui, sauf erreur de ma part, je crois que dans toutes les questions que vous avez pu poser, nous vous avons répondu dans un délai de deux mois. Après, vous allez me dire que ce n'est pas un délai raisonnable, mais c'est ce qui est indiqué dans la jurisprudence, donc on appliquera ce délai.

M. le Maire : Sur les deux exemples que vous venez de citer, il me semble que cela fait moins de deux mois que vous nous avez interpellés, donc dans les deux mois, nous apporterons les réponses, Mme FARDOUX.

M. ROUSSET : Par contre, je voudrais compléter, Mme FARDOUX, et je m'y engage parce qu'il y a eu quelques ratés. C'est de vous accuser réception de la demande. Je crois que vous m'aviez fait la remarque une fois ou deux qu'effectivement, vous ne saviez même pas si votre mail était parvenu au destinataire. Donc je crois aussi que depuis quelque temps, vous recevez systématiquement un accusé de réception qui vous dit : « Mme FARDOUX, nous avons bien pris en compte votre demande ». On ne vous donne pas la réponse, mais on vous dit au moins qu'on l'a prise en compte et qu'elle sera traitée.

M. le Maire : Allez-y, Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : D'abord, ce n'est pas vrai. Je ne reçois pas d'accusé de réception. Enfin, aujourd'hui, on m'a renvoyé une réponse à une question que j'avais posée en juillet dernier.

M. le Maire : Pour laquelle vous avez eu une réponse au mois d'août.

Mme FARDOUX : Oui, c'est ça. On me l'a renvoyée aujourd'hui. Je ne sais pas pourquoi.

M. le Maire : Vous dites que l'on n'avait pas répondu à votre question. Vous avez posé la question au mois de juillet. Nous vous avons répondu au mois d'août.

Mme FARDOUX : Oui, vous m'avez répondu au mois d'août, donc je ne vous ai pas réinterrogé sur cette question-là, M. le Maire.

M. le Maire : Sur quoi nous avez-vous réinterrogés alors ?

Mme FARDOUX : Je vous ai demandé d'une part la liste des permis de construire déposés en 2022.

M. le Maire : Ce n'est pas dans le mail que vous avez envoyé aujourd'hui. C'est un mail que vous avez envoyé il y a quelque temps de cela et je viens de vous dire très clairement que comme la loi le permet, nous avons deux mois pour vous répondre.

Mme FARDOUX : J'ai bien entendu. Je voulais juste revenir sur un point. Quand vous dites que cela n'a rien à voir avec le Conseil Municipal et le règlement intérieur du Conseil Municipal, il y a pourtant un article dans le règlement intérieur du Conseil Municipal qui parle des questions écrites. Vous avez cité les questions orales, M. le Maire. Les questions orales sont complètement liées au Conseil Municipal puisqu'elles doivent être lues oralement à la fin.

M. le Maire : C'est ça.

Mme FARDOUX : Les questions écrites figurent au règlement intérieur. Nous demandons de modifier l'article concernant les questions écrites pour que l'administration nous réponde dans un délai de deux semaines, qui pourrait être prolongé dans des cas très particuliers de questions compliquées. Votre absence de réponse et ce que vous nous dites ce soir, c'est-à-dire que la loi vous autorise à nous répondre dans un délai de deux mois et que vous le ferez...

M. le Maire : En dehors du contexte du Conseil Municipal où là, vous pouvez poser des questions par écrit et trois jours avant le Conseil Municipal, et nous y répondons durant le Conseil Municipal.

Mme FARDOUX : Questions qui donc, sont posées en Conseil Municipal qui, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, se réunit parfois tous les trois mois et qui don évidemment, ne sont pas réguliers et ne sont pas de nature à permettre des échanges fructueux entre élus. Vous affirmez ce soir que vous refusez de nous répondre dans un délai raisonnable et que vous allez systématiquement attendre deux mois moins un jour pour nous répondre. C'est votre responsabilité, M. le Maire. Ça n'est pas la nôtre. Vous le dites clairement ce soir. Je vous en remercie.

M. le Maire : Ce n'est pas ce que j'ai dit, Mme FARDOUX. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Mme FARDOUX : Je vais terminer. Le fait que vous ne nous avez pas répondu sur les permis de construire, alors même qu'à la suite de notre sollicitation, les permis de construire ont enfin, nous le saluons, été mis à la disposition des habitants sur le site internet de la Ville, montre bien que votre absence de réponse n'est pas un problème de temps, n'est pas un problème de disponibilité des services. C'est simplement que vous avez décidé de ne pas nous répondre à chaque fois que nous posons une question, en espérant que nous allons nous lasser. Croyez bien qu'il n'en est rien.

M. le Maire : Mme FARDOUX, permettez-moi de vous le dire, vous interprétez. Nous venons de vous le dire très clairement. Vous ne voulez pas l'entendre, mais je pense que peut-être quand vous rentrerez tranquillement chez vous ce soir et dans les jours à venir, vous regarderez comment le Code Général des Collectivités Territoriales est écrit. Et peut-être que vous comprendrez qu'il y a une différence entre le règlement intérieur du Conseil Municipal et à côté de cela, des questions qui peuvent être formulées par les élus, comme nos concitoyens. Dans le cadre du règlement, nous disons très clairement, tout y est écrit. Si vous avez des questions, vous les communiquer trois jours avant au niveau du Conseil Municipal. L'élue de l'opposition lit la question et la majorité y répond après. Ça, c'est un sujet.

Il y a ensuite des questions qui sont posées, qui n'ont pas de lien direct avec le Conseil Municipal ou les délibérations du Conseil Municipal. Vous pouvez nous écrire là-dessus et nous avons jusqu'à deux mois pour vous y répondre. Si vous êtes honnête, je pense que vous l'êtes, vous reconnaîtrez que nous n'avons pas attendu. Dans les différentes réponses que nous vous avons faites depuis trois ans que vous siégez au Conseil Municipal, nous n'avons pas attendu un mois et 29 jours avant de vous répondre. Parfois, on vous a répondu en 15 jours. Parfois, on vous a répondu en un mois. Parfois, on vous répond de manière un peu plus longue parce que cela mérite un peu plus de travail dans les services. Qu'est-ce qui n'est pas vrai ?

Mme FARDOUX : Ce n'est pas vrai que quand vous attendez un mois ou un mois et demi pour me répondre, c'est parce que c'est compliqué et que c'est long. Ça n'est pas vrai. Je l'affirme. Par ailleurs, il y a des questions qui n'ont pas reçu de réponse.

M. le Maire : Écoutez, ces jugements de valeur n'engagent que vous. En tout cas, nous sommes dans la stricte légalité. Nous respectons les textes. Mme FARDOUX, quand vous nous posez des questions, que les services techniques travaillent sur les permis et qu'il y a un travail de fond à faire, nous n'allons pas répondre en 15 jours à Mme FARDOUX. Tout le monde ne va pas s'arrêter de travailler à la Ville d'Aubagne pour répondre à Mme FARDOUX, parce que Mme FARDOUX veut qu'on lui réponde en 15 jours. La loi nous permet de disposer de deux mois pour répondre. Nous mettons le temps qu'il faut. Si c'est moins de deux mois, un mois et demi, un mois, nous le faisons. Très franchement, je n'ai aucun état d'âme là-dessus et vous ne pouvez pas dire que nous faisons de l'antijeu démocratique. Bien au contraire. Je le ferai faire par mon Directeur de cabinet, nous allons regarder toutes les questions que vous nous avez posées et nous mesurerons les réponses que nous avons faites et dans quel délai. Vous verrez que bien souvent, c'est en dessous d'un mois.

Nous nous sommes éloignés de la question. M. LATZ.

M. LATZ : Le sujet était moins grave que ce que vous avez évoqué. Vous avez évoqué le règlement du Conseil Municipal et les questions. Il y a quand même un sujet sur la Commission. Pour moi, ce n'est pas clair. En Commission, et nous y étions plusieurs de la majorité et de l'opposition, nous avons demandé s'il était possible d'avoir les statuts et on nous a répondu qu'on nous les transmettrait. Effectivement, je ne suis pas allé voir sur le site de la Préfecture. Là, je vois qu'ils sont déposés depuis le 24 janvier. J'imagine que votre adjointe les connaît par cœur puisqu'elle présente cette délibération. Donc quand on nous répond qu'on nous les donnera et que vous connaissez le sujet, on s'attend à les recevoir. Je pose la question à vos Conseillers Municipaux. J'imagine que s'ils vont voter comme un seul homme cette délibération, c'est qu'ils connaissent le sujet.

M. le Maire : Bien sûr.

M. LATZ : Cela veut dire qu'ils les ont aussi.

M. le Maire : Cela veut dire qu'ils font confiance aussi.

M. LATZ : Sur un sujet qui réclame de créer une association qui va promouvoir la ville d'Aubagne au nom de la majorité, avec votre mandat, en votre nom sur certains sujets, puisque c'est cela dont on parle indépendamment des questions d'argent, j'imagine que l'on est allé voir dans le détail de ce qui se proposait pour siéger dans cette association. De façon très naïve, c'était pour nous une évidence que c'était bien connu de votre majorité.

M. le Maire : C'est connu. Nous avons eu l'occasion d'en parler, bien évidemment, au sein de la majorité.

M. LATZ : Vous nous dites d'aller voir. On nous a répondu : « On vous les donne ».

M. le Maire : Peut-être que je n'avais pas cet élément de langage. On vous l'a promis. Vous ne l'avez pas. Vous n'allez pas taper des pieds. Donc vous prenez une position politique qui est de dire : « Nous ne prenons pas part au vote », ou : « Nous ne votons pas ». Faites comme bon vous semble. Mais je vous le dis encore une fois. Vous n'êtes pas à ce point néophytes pour ne pas savoir que toute association a ses statuts sur le site de la Préfecture. Vous venez d'aller le consulter et cela vous a pris moins de trois minutes. Vous avez sur le site de la Préfecture, les statuts de l'association auxquels vous avez accédé et vous avez toutes les informations. Donc certes, on vous a dit en Commission que vous les recevriez. Vous auriez pu aller, puisque vous

l'avez fait très rapidement ce soir, faire la même chose et vous auriez eu les éléments qui vous auraient permis de prendre position. Dont acte. Vous venez de le faire. À la limite, peut-être que cela va vous laisser le temps de réfléchir pendant 30 secondes pour prendre position maintenant que vous les connaissez. Ce que je veux dire, c'est que vous en faites beaucoup pour pas grand-chose, me semble-t-il. Et comme l'a dit Mme HARKANE, le Comité de jumelage n'est pas sorti du chapeau. Il y a énormément de villes dans les Bouches-du-Rhône et énormément de Comités de jumelage en France. Les statuts sont toujours les mêmes. Il n'y a pas vraiment de grande surprise là-dessus. Après, que vous en fassiez un sujet politique, cela vous regarde, mais il n'y a vraiment pas de grande surprise sur ce sujet-là. M. GUEDJ.

M. GUEDJ : Je voudrais juste intervenir et dire à Mme FARDOUX, avant d'aller sur le terrain de l'émotion, y compris dans un Conseil Municipal, il y a une base légale. Si vous allez dans le Code Général des Collectivités Territoriales, vous verrez que le droit d'expression des élus, y compris ceux de l'opposition, est très bien encadré. J'ai le texte sous les yeux. Je le tiens à votre disposition et vous verrez que ce que nous faisons en termes d'expression, et des élus de l'opposition, et de nous-mêmes, s'inscrit dans le respect des textes. Il y a un Code Général des Collectivités Territoriales. Allez le lire. Lisez-le. Si vous ne le comprenez pas, je suis à votre disposition pour vous l'expliquer et vous verrez très bien que nous respectons ce droit d'expression.

M. le Maire : Nous allons clore. Mme FARDOUX, je vous laisse la parole une nouvelle fois.

Mme FARDOUX : C'est bon là. Vous allez arrêter de m'infantiliser. C'est bon. Je ne réagis sur le mode de l'émotion que parce que je suis ébahie de votre position. Je n'ai jamais dit que vous étiez hors la loi. Croyez bien que si vous étiez hors la loi, j'aurais pris mes dispositions. Vous n'êtes pas hors la loi. Vous décidez d'utiliser toute la souplesse de la loi pour laisser le moins de place possible à l'opposition. Je répète que c'est une position qui vous regarde et manifestement, vous ne l'assumez pas vraiment puisque vous me dites que vraiment, il n'y a aucune volonté de la part de la majorité municipale pour nous répondre très tardivement. Je vous répète, M. le Maire, que les permis de construire que j'ai demandés, que nous avons demandés, parce que ce n'est évidemment pas ma personne, les permis de construire que j'ai portés par un mail il y a un mois, sont sur le site, donc ils auraient pu m'être envoyés. Il n'y a aucun travail supplémentaire. On m'aurait envoyé le document on m'aurait envoyé le lien vers le site en disant : « C'est bon. Vous aviez raison. Nous ne respectons pas la loi pour l'affichage de ces permis de construire. C'est bon. On s'est mis OK avec la loi. On les a mis sur le site. Ils y sont ». Cela aurait pris trois minutes et c'était respectueux. Là, on n'est pas là-dessus. On est sur le fait que vous allez attendre deux mois pour me donner une réponse qui est sur le site. Ce n'est pas correct.

M. le Maire : Pas du tout et je ferai un bilan avec vous sur les demandes que vous avez faites en temps et en heure et la date à laquelle nous y avons répondu. Et Mme FARDOUX, vous verrez à ce moment-là que nous n'attendons pas systématiquement deux mois, mais que oui, nous utilisons la loi et toute la loi s'il nous fallait deux mois pour répondre et que nous resterions totalement dans un cadre légal. Cela valait le coup de discuter. Vous dites toujours que démocratiquement, on n'échange pas. Là, on a un peu dérivé. M. ROUSSET, un dernier mot.

M. ROUSSET : C'est toujours les termes qui sont employés en disant que l'on utilise toutes les subtilités de la loi pour museler l'opposition. Mme FARDOUX, si j'utilisais toutes les subtilités de la loi, je vous mettrais des CAO à 9 heures du matin les jours où vous avez cours, alors que l'on fait exprès de les mettre le soir pour que M. GRANDJEAN, vous-même et d'autres personnes

puissiez venir, et ainsi de suite. Nous en avons discuté il y a trois ans de cela lorsque nous avons parlé du règlement intérieur. On ne tiendrait pas les Commissions trois semaines avant les Conseils Municipaux. Nous ferions comme avait fait l'ancienne équipe municipale. Nous les calerions la veille ou l'avant-veille. Vous recevriez les documents à ce moment-là alors que maintenant, on vous les envoie bien avant. Alors arrêtez de nous dire que l'on utilise toutes les subtilités de la loi pour vous museler parce que si c'était le cas, vous parleriez encore moins que maintenant.

M. le Maire : Mme FARDOUX sourit. Je pense que cela veut dire que vous l'avez touchée en plein cœur, M. ROUSSET. Nous revenons sur la délibération présentée par Mme HARKANE et sur cette convention entre la Ville et le Comité de jumelage. Nous allons donc le faire dans les règles et je vais déporter, selon le terme consacré, quatre personnes, M. JARQUE, Mme HARKANE, Mme MENET et M. HERMANT. Le reste des élus peut voter. Que dit l'opposition ?

M. GRANDJEAN : Pourquoi déportez-vous M. HERMANT ?

M. le Maire : Vous le savez très bien, M. GRANDJEAN. Vous êtes un petit voyou, M. GRANDJEAN. Vous avez posé la question en Commission. Le Maire lit les comptes rendus de Commissions, M. GRANDJEAN. Vous voyez comme quoi vous êtes mauvais. Vous avez un mauvais fond, M. GRANDJEAN. Vous venez de le montrer devant tout le monde.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Vous ne prenez pas part au vote ? Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe de M. GRANDJEAN et le groupe de M. LATZ. Qui vote contre cette convention. Qui s'abstient ?

La délibération n° **17-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mmes MENET, HARKANE, MM. JARQUE, HERMANT, Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, et Mme BENASSAYA-NIVET.

Mme HARKANE, vous avez une deuxième délibération à nous proposer. J'espère qu'elle sera moins sensible que la précédente.

18-140323 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire - Approbation du dispositif régional Accès aux Financements Européens (A.F.E.) Collectivités par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Merci, M. le Maire.

Il s'agit toujours des jumelages. À ce titre, la commune souhaite solliciter la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et fait de l'accès aux financements européens, une priorité afin de candidater au dispositif « Accès aux financements européens » qu'elle propose.

En effet, ce dispositif permettra de bénéficier d'une expertise ainsi que de financements potentiels donnant les moyens, notamment au Comité de jumelage, de remplir sa mission et de faciliter l'accès de la Ville aux projets européens, et sa montée en compétence dans ce domaine.

C'est pourquoi cette délibération propose de soumettre la candidature de la Ville d'Aubagne au dispositif A.F.E. collectivités. Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Pour les mêmes raisons que précédemment, nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire : Mme MELIN.

Mme MELIN : Je reste quand même assez abasourdie par le discours que je viens d'entendre. Pardonnez-moi, j'entends bien qu'il faut que tout le monde ait les documents, mais nous ne sommes peut-être pas obligés d'en parler pendant un quart d'heure, vingt minutes avec toujours, toujours cette même logorrhée qui amène à ce que l'on commence une discussion et que l'on ne sache même pas où elle arrive. Tout cela est assez difficile à entendre.

Je note d'ailleurs en passant, M. le Maire, que vous avez mieux gardé vos nerfs avec Mme FARDOUX qu'avec moi. C'est dommage. Vous auriez pu les garder avec moi. Je note aussi que vous retrouvez la forme de l'ancien mandat, mais cela augure bien des trois ans à venir. Ne vous inquiétez pas, j'aurai la forme aussi.

Pour le reste évidemment, et je peux en témoigner pour avoir passé huit ans au Parlement européen, les fonds européens, c'est notre argent, ce sont nos impôts. Donc quoiqu'il arrive, et c'est sans doute à la Région Sud de discuter l'octroi de ces fonds et leur utilisation, il convient impérativement et surtout dans une commune comme la nôtre, d'accepter ces fonds. Quoique l'on pense par ailleurs de l'Europe et quoique l'on pense par ailleurs de l'utilisation des fonds, c'est une nécessité de récupérer l'argent de nos impôts.

M. le Maire : Merci. D'autres interventions ? Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : D'une part, nous ne prendrons pas part au vote pour une raison de cohérence avec la délibération précédente. D'autre part, effectivement, je vous appelle à la sérénité. Là, il y a un petit cap qui a été franchi dans votre intervention précédente, M. le Maire. Il ne faudrait vraiment pas que ce genre de choses arrive. Vous avez le droit de trouver que la question est dérangeante, qu'elle ne vous plaît vraiment pas, mais vous ne pouvez pas dire ce que vous avez dit. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas la première fois que cela arrive et là, c'est encore plus violent. Vraiment, je regrette que cela se soit passé et j'espère que vous aussi.

M. le Maire : Mais pas du tout et je pense qu'il n'y a pas de violence du tout. Il y a juste un échange qui se fait. Chacun emploie le ton qu'il veut et la façon qu'il veut, Mme FARDOUX, toujours en étant respectueux comme c'est le cas dans ce Conseil Municipal. Il n'y a pas que les oppositions qui peuvent s'exprimer avec force et conviction. La majorité le fait également.

Je mets aux voix cette délibération. Les deux groupes s'abstiennent ? Vous ne prenez pas part au vote ? Mme BENASSAYA non plus ? Mme MELIN, vous êtes pour.

La délibération n° **18-140323** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

Merci, Mme HARKANE, pour ces deux délibérations. Nous changeons maintenant de Commission et nous allons pouvoir aborder la Culture et les événements culturels et patrimoine, deux délibérations qui nous sont rapportées par M. AMY. Vous avez la parole, M. AMY.

19-140323 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire - Conservatoire : Renouvellement du classement en Conservatoire à Rayonnement Communal comprenant le vote du Projet d'Établissement et du Règlement Intérieur.

Merci, M. le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir.

La délibération n° 19 est une demande à l'État du renouvellement de classement de notre Conservatoire d'Aubagne à Rayonnement Communal, communément appelé C.A.C.

Le classement en Conservatoire à Rayonnement Communal, donc C.A.C., a été renouvelé par arrêté ministériel le 15 décembre 2015 pour une durée de sept ans. Il arrive donc à terme et il convient de renouveler la demande de ce classement par le dépôt d'un dossier devant comporter à la fois le règlement intérieur et le projet d'établissement, préalablement approuvé par le Conseil Municipal. Ces documents ont été annexés dans la présente délibération.

Cette délibération a pour objet d'approuver la demande de renouvellement de classement, ainsi que l'approbation de son règlement intérieur et son projet d'établissement.

M. le Maire : Merci, M. AMY. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

M. AMY pour la délibération suivante.

20-140323 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire - Approbation de la tarification pour la location des instruments appliquée en fonction du coefficient familial.

Merci, M. le Maire.

La délibération porte sur le tarif de la location des instruments du Conservatoire.

Le Conservatoire peut être amené à louer, comme vous le savez, des instruments à ses élèves pour une durée d'un an. Une prolongation de location peut être accordée en fonction des disponibilités du parc instrumental. Jusqu'à présent, un tarif unique de 135 euros annuels était appliqué et pouvait conduire certaines familles à renoncer à une inscription au Conservatoire.

C'est pourquoi la présente délibération propose une nouvelle tarification pour la location d'instruments, basée sur le quotient familial, aux mêmes conditions que précédemment. À savoir qu'aucune caution ne sera demandée et qu'un contrat sera signé au titre de l'année scolaire et que l'instrument non restitué sera évidemment facturé.

Au regard de la politique municipale en faveur de la culture, par cette délibération, il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification pour la location d'instruments par le

Conservatoire à ses élèves, et ce, pour une durée d'un an, basée sur le quotient familial sachant que, jusqu'à présent, un tarif unique était appliqué.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. PERRIN-TOININ.

M. PERRIN-TOININ : Nous allons voter pour parce que c'est une mesure de justice sociale. Ce que nous espérons surtout, c'est que cela puisse encourager de nouvelles inscriptions au Conservatoire et que des moyens soient mis également pour augmenter le nombre d'instruments loués aux élèves. Ce serait bien également, à notre sens, que la Ville communique sur ces aides pour lutter contre l'autocensure des familles populaires pour lesquelles le Conservatoire est souvent ressenti comme un lieu qui n'est pas fait pour elles.

M. le Maire : M. AMY, peut-être une réponse ?

M. AMY : Oui, M. PERRIN-TOININ. Bien entendu, nous avons pris en compte cet aspect-là puisque le tarif unique qui était proposé pouvait donc conduire certaines familles à ne pas accéder au Conservatoire. Nous avons fait une étude très simple avec mes services. Pour un coefficient A, l'inscription pour l'année pour un enfant était de 60 euros. Si l'on portait la tarification de la location à 135 euros, cela faisait 195 euros par an. Aujourd'hui, la location de ce même instrument est ramenée à 34 euros et c'est vrai que par équité, on arrive à des tarifs beaucoup plus abordables qui favorisent donc l'inscription de nouveaux élèves au Conservatoire. Ce manque à gagner pour la Ville est de 500 euros, donc vous voyez que c'est un investissement que nous avons fait aussi pour donner à plus de familles, l'accès au Conservatoire.

Nous avons vraiment une politique de démocratisation du Conservatoire. Parce que justement, vous avez raison de le souligner, beaucoup de gens s'interdisent d'accéder aux équipements culturels, se disant que ce n'est pas pour eux, d'aller au Théâtre, ou au Conservatoire. On a l'impression que cela ne concerne qu'une élite. Pas du tout. Nous travaillons justement sur une culture populaire et accessible à tous et pour tous. Concernant le Conservatoire, sur la volonté municipale, nous avons demandé à la Directrice, Mme Séverine FORGERONT, de créer des portes ouvertes en début d'année. Cela a eu un succès fou et nous avons vu quand même de nouveaux élèves participer à des cours après avoir découvert cet équipement. Nous faisons donc des portes ouvertes au Conservatoire comme au Théâtre. Nos équipes reçoivent aussi, par l'intermédiaire de l'Education Artistique et Culturelle, beaucoup d'enfants. Cela permet aussi de leur faire découvrir des équipements dont ils s'interdisaient peut-être de franchir les portes. Aujourd'hui, ce travail que nous faisons avec les scolaires, nous le vérifions puisque souvent, le week-end, nous voyons avec beaucoup de plaisir que des élèves qui ont fréquenté le Comœdia par l'intermédiaire des E.A.C. reviennent avec leurs parents pour des spectacles. Nous menons donc vraiment une politique populaire d'accès à la culture et pour nous, populaire, c'est une valeur noble. Ce n'est pas un gros mot.

M. le Maire : Merci, M. AMY. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **20-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci, M. AMY, pour ces deux délibérations. Nous changeons de Commission. Nous passons à l'Enfance, Éducation, Jeunesse et Enseignement supérieur, trois délibérations. La

première est rapportée par Mme AMARANTINIS. Les deux suivantes par M. KOURICHI. Mme AMARANTINIS, vous avez la parole pour la première de ces trois délibérations.

COMMISSION « ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

21-140323 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de la convention de subventionnement 2023 avec l'Association L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche).

Je vous remercie.

Le Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche installé sur Aubagne a pour objet de favoriser l'insertion des étudiants du Département SATIS dans les circuits professionnels. La Ville soutient cette association et ses actions qui par des pratiques pédagogiques adaptées à la formation professionnelle des étudiants, leur offrent un cadre de travail identique à celui qu'ils seront amenés à côtoyer dans la vie active. L'association L.A.S.E.R., Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche, contribue ainsi par la mise à disposition de ses moyens, à la réalisation annuelle de différents types de productions, documentaires scientifiques, fictions et films de fin d'études des masters 2. En outre il participe à des événements de la Ville et contribue à son rayonnement sur le plan international.

C'est pourquoi la Ville souhaite renouveler son soutien financier à l'association L.A.S.E.R. par l'intermédiaire d'une convention et s'engage à verser pour l'année 2023, une aide financière de 30 000 euros inscrite au budget.

Cette délibération a été examinée en Commission Municipale. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Délibération annuelle classique. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **21-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci. M. KOURICHI pour la délibération n°22.

22-140323 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal - Approbation de l'adhésion à l'Association La Ligue de l'Enseignement.

Je vous remercie, M. le Maire.

Deux nouvelles délibérations que je vais présenter et qui font suite à un travail de fond suite à notre objectif de donner une nouvelle impulsion et dimension à la jeunesse aubagnaise parce que oui, nous travaillons pour tous les jeunes.

La première consiste en l'adhésion de la Ville à l'association La Ligue de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône. Cette adhésion a pour objectif de bénéficier d'un réseau d'associations, d'activités, de manifestations, de formations et de ressources pédagogiques issues de cette association, pour accompagner la Direction de la Jeunesse dans le développement de ses actions culturelles, artistiques et citoyennes *via* l'Espace Art et Jeunesse.

Cette délibération propose donc d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association pour un montant de 125 euros au titre de l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **22-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Délibération n°23.

**23-140323 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la Convention de partenariat avec l'A.F.P.A. dans le cadre
du dispositif « La Promo 16-18 ».**

La deuxième délibération consiste à approuver la convention de partenariat avec l'A.F.P.A., Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes. À travers cette délibération, nous actons notre volonté de prendre en compte la thématique du décrochage scolaire, car nous souhaitons proposer un dispositif qui permet d'apporter des stratégies alternatives pour tous les jeunes. Les services de la Jeunesse mettent déjà en œuvre le Projet Educatif De Territoire de la commune, avec comme exemple l'Education Artistique et Culturelle qui a pour objectif d'accompagner les jeunes dans un parcours pédagogique qui développe l'autonomie, la curiosité, l'engagement. Ce partenariat permettra de bénéficier des ressources pédagogiques de formation et d'un accompagnement à la création de projets à l'attention des jeunes en difficulté de la ville d'Aubagne. Cette convention permet donc de mettre à disposition l'espace numérique et une salle de l'Espace Art et Jeunesse, afin de proposer des activités correspondant aux besoins des jeunes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci, M. KOURICHI. Merci, Mme AMARANTINIS. Nous changeons de Commission. Sport et Evénement sportifs, deux délibérations qui sont à la main de M. AGOSTINI. Vous avez la parole, M. AGOSTINI.

COMMISSION « SPORT ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS »

**24-140323 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la
Ville de Gémenos concernant la mise à disposition du centre aquatique
AQUAGEM.**

**25-140323 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation des modalités de report ou de remboursement des cours
d'aquagym à la piscine Alain Bernard.**

Merci, M. le Maire.

Je vous propose de présenter les deux délibérations Sport en une seule, car elles sont étroitement liées au regard du fait qu'elles sont toutes deux en lien avec la fermeture temporaire de la piscine Alain Bernard pour travaux d'entretien des locaux et des équipements techniques, avec la rénovation du petit bassin. Ces dernières répondent à notre volonté de minimiser l'impact de cette fermeture pour nos usagers, ayant été fortement appréciée par ces derniers.

La première a donc pour objet l'approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et celle de Gémenos pour la mise à disposition du complexe AQUAGEM, afin de permettre à nos associations sportives aux pratiques aquatiques de continuer à s'entraîner pour maintenir leur activité et se préparer au mieux pour leurs futures compétitions. Il est expliqué que cette mise à disposition est rendue possible par le versement d'un montant forfaitaire global de 10 000 euros à la commune de Gémenos, ainsi que le détachement d'un agent technique polyvalent sur les créneaux réservés à nos clubs.

La deuxième, c'est l'approbation des modalités de report ou de remboursement des cours d'aquagym et même le choix d'opter pour une autre activité sportive dite terrestre, toujours dispensée par les agents de la Direction des Sports.

Dans un premier temps, il vous est donc demandé d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Gémenos et celle d'Aubagne, ainsi que le détachement d'un agent.

Dans un second temps, d'approuver le remboursement, le report ou le choix de nos administrés dans le cadre de la suspension momentanée des cours d'aquagym.

Ces deux délibérations ont été débattues et ont reçu un avis favorable en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. PERRIN-TOININ.

M. PERRIN-TOININ : M. le Maire, à l'été 2014, vous avez pris la décision de fermer la piscine du Bras d'Or. Celle-ci qui a été inaugurée en 1954 avait besoin de travaux de mise en conformité. Neuf ans plus tard, nous n'attendons même plus sa réouverture. Elle n'est pas prévue dans vos plans qui privilégient la construction de logements et de bureaux.

Une autre solution était possible. Par exemple en obtenant le classement aux Monuments Historiques de l'ensemble du site qui inclut l'arche de Lattre de Tassigny, qui est typique de l'architecture de l'époque de la libération. Des aides auraient pu contribuer à la rénovation de l'ensemble du site. Je rappelle que cette arche est le travail d'un architecte aubagnais, Alphonse ARATI, qui avait aussi à son actif la construction de l'école Antide Boyer, la façade du cinéma le Pagnol, l'aménagement de l'esplanade de Gaulle. Je pense que c'est quelque chose qui devrait être d'actualité de maintenir ce site dans un état de conservation. Bref, cela n'a pas été votre choix et les projets immobiliers ont eu le dessus.

Neuf ans plus tard, avec les problèmes que connaît la piscine tournesol, les Aubagnais risquent de se retrouver sans piscine cet été. Vous nous demandez d'approuver un accord avec la Ville de Gémenos pour que les clubs de natation puissent bénéficier du centre aquatique de cette ville. Bien sûr, nous voterons pour.

Cependant, quelques questions se posent. Cette fermeture pour travaux était prévue depuis plusieurs mois. La preuve, c'est que vous avez organisé avec les écoles primaires, la priorisation des CM2 pour que ces classes puissent bénéficier de la piscine avant Noël. Alors pourquoi cette convention arrive-t-elle au Conseil Municipal seulement maintenant, soit deux mois et demi après la fermeture ? Pour beaucoup d'apprentis nageurs, c'est pratiquement une année d'entraînement perdue, car beaucoup de parents ont dû désinscrire leurs enfants, du fait de la désorganisation que cela entraînait.

Concernant les scolaires toujours, qu'en est-il des associations sportives des lycées et collèges ? Pour ce qui concerne le lycée Joliot-Curie, ils n'ont appris la fermeture qu'à la dernière minute, avant les vacances de Noël. L'association sportive a dû se débrouiller en catastrophe pour obtenir des créneaux à la piscine de Cassis. Quelle solution la Ville propose-t-elle pour tous ces établissements scolaires qui vont être privés de cours pendant les deux tiers de l'année ?

Enfin, concernant la durée des travaux, il semblerait que ceux-ci risquent de se prolonger pendant l'été, voire au-delà. En tout cas, c'est ce qui nous a été dit lors de la Commission. Un article récent d'un journal régional que je ne citerai pas a annoncé que la déconstruction du bassin n'avait toujours pas commencé, deux mois après la fermeture. Pouvez-vous donner une date de début des travaux ? Quelle solution la Ville va-t-elle proposer aux familles qui ne pourraient pas profiter de la piscine cet été ? A-t-on un plan pour les scolaires à la rentrée prochaine si par malheur, la fermeture devait se poursuivre ? Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. AGOSTINI peut-être pour une réponse à M. PERRIN-TOININ.

M. AGOSTINI : Merci, M. le Maire. M. le Maire, je suis désolé, mais je pense que ce soir, certains membres de l'opposition vont de nouveau vous interpellier pour vous demander de bien vouloir tenir vos élus et vous appeler à la bienveillance. Vous savez, la bienveillance se cultive. Il me plaît de rappeler cette maxime moralisatrice : « Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimes pas que l'on te fasse ». Et quand j'entends les propos de cet élu d'opposition, je suis plus qu'outré. Malheureusement, nous assistons encore une fois à une posture politique et à un déni de responsabilité. Comment peut-on être les élus pour certains ou les héritiers pour d'autres, d'une équipe municipale et de ne pas en endosser ses erreurs ? Que voulez-vous ? Je pense que l'homme avec un grand H a parfois besoin des mots pour comprendre les choses et il est vrai que l'art de la répétition peut y contribuer. Au regard de cela, je vais me prêter une nouvelle fois à l'exercice que j'avais pu faire par le passé.

Je vous le dis, il faut être culotté pour oser m'interpeller à ce sujet et encore plus lorsque j'entends M. PERRIN-TOININ me parler de la piscine du Bras d'Or qui est à ce jour, la plus belle illustration de l'incompétence et de l'inconscience de l'ancienne équipe municipale. Piscine dont la fermeture avait été demandée le 24 juin 2013, avec l'obligation de réaliser certains gros travaux de toute urgence, qui n'a finalement jamais fermé puisqu'elle est restée ouverte jusqu'à la mi-septembre. On demandait de fermer et la piscine reste ouverte. Pour rafraîchir certaines mémoires, je vais vous faire lecture de deux points assez révélateurs du dossier qui avait été adressé aux élus et aux services à cette date :

- « *Les dégradations et affaissements des plafonds des locaux techniques* ». Pour plus de précision, les plafonds, c'était la plage de la piscine où les enfants et les parents

s'amusaient et qui aurait pu s'effondrer, structure qui n'était soutenue que par une multitude d'étais. Étais qui, je tiens à le rappeler, servent en maçonnerie de manière provisoire avant de consolider un ouvrage, et non pas de manière définitive. Vous avez bien entendu. J'ai parlé d'affaissements qui conduisent très souvent à des effondrements. Et cela n'effrayait personne. Cela n'interpellait personne que la plage de la piscine pouvait s'effondrer. C'est écrit. C'est le rapport de juin 2013.

- « *Écoulements d'eau sur les équipements de travail et installations électriques* ». Tout simplement, nos agents risquaient l'électrocution tous les jours. J'ai bien dit électrocution. Cela vous a fait rire, mais je n'y trouve rien de risible.

Alors quand je dis que certains auraient pu s'abstenir de prendre la parole ce soir, je pense que certains me comprennent. Piscine qui, comme je viens de le dire, n'a jamais fermé de l'été et mieux encore, qui devait, d'après le programme de campagne de certains élus présents ce soir, être couverte. Il est vrai qu'un plafond qui risque de s'effondrer remplit toutes les conditions techniques pour accueillir une couverture avec le poids qu'elle représente. Je pense que certains élus ne savaient pas qu'il fallait faire une étude béton pour en vérifier la mise en œuvre, et surtout, ils avaient oublié avant d'entrevoir cette projection, que la piscine devait fermer.

Maintenant que ce rappel a été fait, je vais pouvoir représenter la genèse de la piscine Alain Bernard, qui ne s'appelle plus la piscine du Charrel ni l'Oasis, ce qui vous permettra d'avoir une vision complète sur cette dernière, afin que vous ayez toutes les explications sur la situation actuelle et que cela réponde à votre question. Dans ce que je vais dire, vous pourrez constater que l'incompétence est contagieuse et que lorsque l'on utilise les mêmes recettes, on obtient toujours les mêmes résultats.

La piscine Alain Bernard accueillait avant sa fermeture 53 000 personnes par an, réparties entre les scolaires, collèges, lycées, STAPS, les associations et les entrées libres encadrées ou non par les agents de la Direction des Sports. Je tiens à rappeler qu'il y a des scolaires, des collégiens et des lycéens qui habitent dans des villes où il n'y a pas de piscine. Ils font des cycles sport. Ils s'en portent tout autant bien et ce n'est pas une obligation. La piscine d'Aubagne est fermée de manière temporaire. Les jeunes en théorie peuvent faire le cycle piscine, mais à Auriol, Saint-Zacharie, Roquevaire, ils ne font pas piscine, donc ne soyez pas surpris. Dans le Larzac non plus, donc si exceptionnellement, ils n'en font pas pendant quelques mois, ce n'est pas une mort en soi. Et comme vous l'avez dit, nous avons été très prévoyants. Les services ont eu une très belle idée de pouvoir organiser les sites afin que les CM2 puissent faire leurs séances normales pour savoir nager avant de rentrer en sixième, ce qui est une préconisation et depuis des années à Aubagne, nous sommes de très bons élèves à ce sujet. C'était important de vous le dire parce que des piscines, il n'y en a pas partout.

La piscine a été construite dans les années 70 suite à un programme lancé en 1969 par le Secrétaire d'État chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, dirigé alors par Joseph COMITI, sous le titre « Opération 1 000 piscines ». C'est donc entre 600 et 700 piscines de ce type qui ont été ainsi construites, nommées Iris, Plein-Ciel, Plein-Soleil, Caneton et enfin Tournesol, qui fut lauréat des deux concours d'idées.

Le type Tournesol, l'un des plus caractéristiques, était l'œuvre de l'architecte Bernard Schoeller à la Cité de l'Ingénieur Thémis Constantinidis pour la structure et la société Matra pour les matériaux. 183 exemplaires ont été construits sur les 250 prévus, dont notre

piscine municipale, nommée à l'époque l'Oasis du Charrel. Ces dernières étaient pensées et conçues pour être simples et fonctionnelles avec un bassin de quatre lignes. Elle avait pour seul but l'apprentissage de la natation, ce qui permettait de réduire les coûts de construction et d'installation. Début 2004, la municipalité de l'époque a décidé d'effectuer des travaux de réhabilitation, ce qui jusque-là est logique, mais aussi quelques aménagements, une extension comprenant l'agrandissement des vestiaires sous l'emprise de la coupole originale, la création d'un bassin ludique et d'une pataugeoire. Au sens des techniciens et des services de la Ville avec qui nous avons longuement échangé, ces aménagements n'étaient pas forcément adaptés à l'ouvrage, et c'est par conséquent cette partie qui pose problème depuis des années. Je pense qu'il aurait été de l'ordre du bon sens de faire marcher la garantie décennale avant de faire payer deux fois les Aubagnais, un peu comme notre boulodrome couvert qui après sa reprise du drain pour oubli du drain et un tarif quelque peu excessif pour ne pas dire exorbitant, a obtenu le prix, nous n'en sommes pas assez fiers, du plus cher boulodrome du monde. Et par habitude à Aubagne, une fois on paie pour faire mal et une fois on paie pour réparer.

Mais que voulez-vous ? Le passé ne peut être changé et en ce qui nous concerne, nous ne pouvons qu'en réparer ses erreurs. Malheureusement, c'est ce que nous constatons depuis 2014 sur une grande partie du patrimoine aubagnais. C'est un peu le principe de l'iceberg. 30 % que l'on voit et 70 % cachés. Cela a un nom. Cela s'appelle, je vais te faire plaisir, Dany, une dette cachée. Comme si nous n'avions pas assez de la dette connue pour avoir aussi maintenant une dette cachée.

Pour en revenir à la piscine, depuis quelques années, il a été constaté des pertes d'eau de plus en plus importantes sur le bassin ludique, et ce, malgré plusieurs campagnes d'imperméabilisation du bac tampon par les services de la Ville qui, malheureusement, n'ont pas solutionné le problème. Cela fait des années que l'on y travaille. On ne s'est pas réveillés un matin en se disant qu'il y avait un souci à la piscine. De ce fait, respectueux et soucieux de l'environnement, nous avons en effet pris la décision de fermer le bassin en 2020. Depuis, nous avons, après de très nombreuses frustrations, découvert l'ampleur du problème et j'espère que nous avons tout vu. D'où le fait de la fermeture de l'ensemble de la piscine en début d'année, car les conséquents travaux à réaliser ne permettaient pas de réaliser ces derniers avec une partie ouverte au public. Pourtant, c'est ce que nous aurions souhaité avec M. le Maire, mais nous ne sommes pas des techniciens.

Il faut bien comprendre que nous n'avons pas le droit de consommer anormalement de l'énergie pour chauffer de la matière de manière continue, car l'eau que nous rajoutions était, écoutez bien ce que je vais vous dire, de l'ordre de 140 m³ tous les 12 jours. 140 m³ d'eau tous les 12 jours, soit la capacité du bassin. En plus, au regard de ces nombreuses fuites, il faut bien comprendre que l'on pollue les sols. On consomme un bien qui est rare et en plus, on pollue. Pour ceux qui se revendiquent un peu écologistes, cela devrait les interpeller. Je sais que cette décision est dure à prendre et qu'elle est dure à accepter pour les usagers, ainsi que pour les élus lorsqu'elle n'est pas de notre fait, mais que voulez-vous ? Nous sommes une équipe municipale responsable. Nous n'allions pas fermer les yeux devant ces graves problèmes. Certains auraient préféré laisser le robinet ouvert parce qu'il paraît que lorsque le robinet est ouvert, on a l'impression que la fuite disparaît, mais ce n'est pas notre cas.

Comme je vous l'ai déjà dit, l'eau est un bien très rare et nous devons œuvrer pour la préserver, et en responsabilité, nous n'avons pas d'autre choix que de faire ces travaux. N'oublions pas que nous avons déjà refait il y a un peu plus d'un an, l'infiltration avec un système plus vertueux, qui consomme moins d'eau et traite plus rapidement cette dernière

pour également consommer moins d'électricité. Mais il est normal de faire progresser l'équipement. En revanche, ce qui l'est moins, c'est de ne pas avoir pensé à faire des portes pour pouvoir sortir les filtre. Je pensais que tout le monde avait conscience que des filtres devaient parfois être changés, mais apparemment, ce n'était pas le cas pour tout le monde.

Pour finir, je veux vous dire que les travaux en régie ont commencé et que la consultation va démarrer, car cette dernière nécessitait des tests sans public. Parce que le « y-a-qu'à, faut qu'on », on ne va pas sortir le marteau-piqueur au milieu des enfants, donc il faut quand même un peu de temps. C'est sérieux ce que l'on fait. La première partie des travaux portant sur l'amélioration de l'accueil pour les usagers avec l'installation de solutions de billetterie pour une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et le contrôle d'accès dans le hall d'entrée sont en cours. Cela permettra aux Aubagnais, à la suite de ce chantier numérique dont le montant s'élève à 40 000 euros, de disposer d'un espace informatisé d'accueil et de vente pour une meilleure gestion de l'accès. La salle de réunion, les vestiaires et les abords sont également en travaux afin de perdre le moins de temps possible. Et très rapidement, les travaux vont pouvoir s'étendre à la consolidation et la modernisation du bassin ludique qui à ce jour, il est important de le rappeler, ne repose sur rien, d'où son affaissement. Quand vous imaginez son poids lorsqu'il est en haut avec les 140 m³, vous imaginez que c'est un peu une aberration de ne pas avoir pensé à combler en dessous de la piscine. De plus, le renforcement de la coupole pour corriger les malfaçons et afin de pérenniser la structure.

Nous espérons donc que nous n'aurons pas d'autres nouvelles surprises parce que lorsque l'on fait des tests, c'est une chose, mais lorsque l'on casse, on découvre, et que grâce à cela, l'ensemble des travaux pourra s'effectuer de manière la plus rapide possible afin que les Aubagnaises et les Aubagnais puissent retrouver leur piscine dans les meilleurs délais. Nous souhaitons qu'elle ouvre très rapidement, mais ni Jean-Marc BONINO ni moi ne pouvons vous dire aujourd'hui ce que les techniciens vont trouver. Il ne me reste plus qu'à espérer et à vous dire que cette erreur du passé coûte encore à la collectivité 350 000 euros qui vont être engagés pour réparer cette erreur et pour le bien de nos administrés.

Je conclurai mes propos en disant que sur Aubagne, nous avons fait du patrimoine, de la pensée du grand physicien Albert EINSTEIN qui disait : « Au milieu de la difficulté se trouve l'opportunité », une des motivations devant la multitude de problèmes dont nous avons eu la chance d'hériter. Merci, M. le Maire.

M. le Maire : Merci pour cette fin philosophique, M. AGOSTINI. Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : C'était très, très long, mais on n'a quand même pas beaucoup de réponses par rapport aux questions que l'on a posées. Parce que c'était connu. On vous demande pourquoi cette délibération arrive aujourd'hui et pourquoi elle n'est pas passée en décembre. Là, on n'a pas de réponse. On demande quand les travaux vont commencer. Évidemment, la question est de savoir quand les travaux sur le bassin vont commencer. On n'a pas de réponse. Vous nous dites que les travaux du hall et des vestiaires ont commencé. D'accord. Pourquoi les établissements scolaires ont-ils appris à la dernière minute et incidemment que la piscine allait fermer ? Pourquoi n'ont-ils pas été accompagnés dans les difficultés qui sont liées à cette fermeture ? Il n'y a pas de réponse. Nous sommes un peu embêtés quand même.

Pour revenir sur le sujet précédent, cette instance est un lieu de débat. Il faut que

l'on puisse poser des questions et avoir des réponses. Dire des choses, OK, mais quand on pose des questions, ce serait bien que l'on ait des réponses.

M. le Maire : M. AGOSTINI, peut-être pouvez-vous reformuler. Moi, j'ai entendu toutes les réponses aux questions qui ont été posées, mais peut-être que Mme FARDOUX a besoin d'une synthèse par rapport à vos explications.

Je vous remercie d'avoir rappelé tout ce que vous avez rappelé, l'état dans lequel nous avons trouvé la piscine du Bras d'Or, avec des rapports qui existaient depuis un an. Malgré cela, on a laissé les enfants d'Aubagne dans des conditions extrêmement périlleuses pour ne pas dire plus. Tout à l'heure, j'ai entendu parler de logement insalubre. « Que fait la majorité ? Que fait la majorité ? ». Je crois que nous n'avons pas trop de leçons à recevoir au regard de ce qui se faisait avant. Vous nous avez également bien expliqué qu'effectivement, en 2004, des travaux avaient été engagés et que malheureusement, ils n'avaient pas été suivis des faits. Mais répondez à Mme FARDOUX et à M. PERRIN-TOININ de manière pragmatique, peut-être.

M. AGOSTINI : En ce qui concerne les collèges, les lycées, les écoles, pas de démarche politique. Les coordinateurs sportifs avec qui nous faisons des réunions très souvent étaient au courant depuis très longtemps puisque nous l'avons construit avec eux. C'est vrai que j'ai reçu des courriers des proviseurs, des principaux, qui me demandaient où nous étions au niveau de la piscine. J'ai répondu très simplement : « Interroge ton coordo. Il sait tout depuis très longtemps ». Après, on ne va pas rentrer dans ce jeu-là. Chacun a ses petites courtoisies pour être désagréable. C'est particulier, mais c'est ainsi. Ils ont donc été prévenus bien avant.

En ce qui concerne les travaux de la piscine, moi aussi j'aimerais bien savoir. Vous savez, tout ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est parce qu'à l'époque, il y avait des élus convaincus, des élus qui savaient. Moi, ce que je sais aujourd'hui, c'est que je suis un simple adjoint aux Sports de la Ville d'Aubagne. J'essaie donc de passer une commande politique, c'est le terme exact, à une administration qui a la technicité. Et parfois, au regard de la gravité des problèmes, l'administration est obligée aussi, je parle des services techniques, de consulter pour se faire aider par des spécialistes. Donc vous pensez que je vais faire comme par le passé ? Vous dire : « Je sais ». Comme à l'époque de MORIN quand l' élu ACHARD lui avait dit : « De quoi s'occupe-t-il ? Dès que la colle va sécher, les bulles vont disparaître ». Donc nous avons refait le sol parce que les bulles sont restées. On confond les sols souples et la tapisserie.

Je peux vous dire aujourd'hui que tant que cela n'a pas été lancé, tant qu'ils n'ont pas cassé, même Jean-Marc BONINO, à un mois près, on ne peut pas vous donner de date. Je vous ai dit que les travaux ont commencé. Vous savez que lorsque l'on prépare une toiture, on fait d'abord des fondations, parce que si vous commencez à monter les tuyaux avant les fondations, c'est compliqué. Par conséquent, il faut préparer le terrain. Il fallait en même temps que les travaux, étudier. Nous ne pouvions pas faire ces tests-là avec du public. Nous ne voulions pas faire prendre des risques aux gens comme pour la piscine du Bras d'Or.

En ce qui concerne l'accueil, la préparation pour le passage des fourreaux et des câbles pour l'installation des tripodes a été faite. La mise en peinture, la reprise des sols en carrelage, l'éclairage leds. Dans la salle de réunion, rénovation complète : placo, peintures, faux-plafond, éclairage. Pour les vestiaires : le remplacement des faux-plafonds et l'éclairage leds, la réparation des portes abîmées par l'humidité ambiante, le changement des prestos de douches. Au niveau des abords de la piscine : la reprise de la maçonnerie en pieds de poteaux avec la passivation des aciers et la réparation des épaufrures du béton, la rénovation des

banquettes en périphérie, l'éclairage leds. En avril, il y aura la maintenance de toutes les installations du génie climatique, ventilation, chauffage et autre. Ensuite, la réparation, la consolidation et la modernisation du bassin ludique, avec la suppression des jets bouillonnants qui n'ont jamais bouillonné, car défectueux. De ce fait, la récupération de tout cet espace perdu avec la création d'un fond plat adapté aux pratiques sportives exercées dans ce bassin.

Une dernière information. Je pensais que certains dans cette assemblée, qui se revendiquent un peu plus écologistes que les autres, avaient connaissance de l'arrêté préfectoral du 14 février de cette année. Parce que là, on parle, on parle, mais à ce jour, nous ne pouvons pas remplir le bassin. Vous le savez ? Donc j'ai l'impression que l'on a échangé pendant une demi-heure presque pour rien. Parce que je ne vois pas la pluie arriver en juillet et en août. Les alertes sont là. Donc à ce jour, vous me parlez de mai, de juin, de juillet et d'août, mais on ne peut pas le remplir, donc sans eau, nous ne pourrions pas nager. Nous avons juste le droit de faire des rééquilibrages. Donc vous voyez que demander à Jean-Marc BONINO s'il va ouvrir le lundi ou le mardi à 17 heures ou 18 heures, je pense que ce n'est pas encore.

Mme FARDOUX : Nous n'avons pas posé cette question, M. AGOSTINI.

M. AGOSTINI : Dans tous les cas, c'était ma réponse. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Merci, M. AGOSTINI. En tout cas, moi et l'ensemble des élus avons compris. Mme FARDOUX voudrait que vous lui disiez quand les travaux vont démarrer, comme si elle oubliait qu'il y a des appels d'offres, des consultations, et que tout cela n'est pas maîtrisé à 100 %. J'ai l'impression que vous faites la bête. Permettez-moi l'expression qui est très amicale. Vous faites la bête pour avoir du foin.

Mme FARDOUX : Les expressions amicales sont celles qui sont consenties de part et d'autre et là, cela ne l'est pas, donc on s'arrête.

M. le Maire : Oui, mais vous en faites un peu trop. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Tout ça pour ça. Il s'agissait donc de la délibération 24.

La délibération n° **24-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

La délibération 25 maintenant, approbation des modalités de report ou de remboursement des cours d'aquagym. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **25-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Merci, M. AGOSTINI, de nous avoir fait revivre l'histoire des piscines d'Aubagne. En tout cas, j'ai pris beaucoup de plaisir. Nous changeons de Commission. Mme MORINIÈRE, vous avez une délibération concernant la Politique sociale, la Santé, la Solidarité et la Vie associative.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ, SOLIDARITÉ ET VIE ASSOCIATIVE »

**26-140323 - Sur le rapport de Madame Valérie MORINIÈRE, Adjointe au Maire -
Approbation de la Convention de partenariat avec l'A.S.E.P.T. P.A.C.A.
pour les ateliers de prévention seniors.**

Tout à fait, M. le Maire. Merci beaucoup. Bonsoir à tous.

Cette délibération concerne l'approbation de la convention de partenariat avec l'A.S.E.P.T. P.A.C.A. pour les ateliers de prévention seniors.

Face aux enjeux du vieillissement sur les territoires, la Commune souhaite compléter avec le partenariat, avec l'association Santé, Éducation et Prévention sur les territoires P.A.C.A., donc l'A.S.E.P.T. P.A.C.A. Celle-ci assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé pour contribuer à la politique régionale de santé publique, en lien avec l'ARS et les conférences des financeurs de la Région Sud P.A.C.A. Elle organise et pilote notamment des actions pour accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social sous forme d'ateliers qu'elle finance intégralement. La Ville, en tant que partenaire, mettra des salles à disposition et assurera la communication auprès des seniors, d'ateliers autour du capital santé et de la prévention pour le mieux vieillir.

Cette délibération propose ainsi d'approuver la convention de partenariat entre l'A.S.E.P.T. P.A.C.A. et la Ville d'Aubagne. Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. le Maire, si vous le voulez bien, je souhaite répondre à M. PERRIN-TOININ qui m'avait sollicitée lors de la Commission Municipale pour un renseignement concernant la fréquentation de ces ateliers. Les ateliers Mémoire, Numérique 1, Numérique 2 plus l'utilisation des smartphones ont généré une fréquentation d'à peu près 160 personnes sur l'année 2022. Merci beaucoup, M. le Maire.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : Je veux juste saluer le fait qu'il y a des Commissions où les engagements sont tenus. Merci, Mme MORINIÈRE.

M. le Maire : Bravo, Mme FARDOUX. Nous sommes très heureux de vous avoir entendue. M. PERRIN-TOININ.

M. PERRIN-TOININ : Je vous remercie aussi pour cette réponse. Nous allons voter pour. C'est une convention que nous renouvelons tous les ans. J'avais une suggestion que j'avais également exprimée en Commission. C'est que pour le recrutement de personnes intéressées par ces accompagnements, ce serait intéressant d'avoir un contact avec les personnels médicaux et paramédicaux de la Ville, aussi bien libéraux que de l'hôpital. Il me semble que cela fait partie de leurs fonctions de faire de la prévention.

Mme MORINIÈRE : je souhaite rajouter que bien sûr, l'Espace Aubagne Seniors est la porte d'entrée des inscriptions de toutes les personnes qui sont intéressées. En général, c'est que ce sont nos seniors, ceux qui fréquentent l'espace et les adhérents de l'ES 13, nos seniors en général, mais votre réflexion est tout à fait judicieuse. Merci.

M. le Maire : Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci, Mme MORINIÈRE.

La délibération n° **26-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Nous entamons le sujet des Ressources Humaines avec six délibérations. M. ROUSSET, si vous voulez bien, pour la première d'entre elles.

27-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires.

Merci, M. le Maire.

Cette première délibération est une délibération classique de définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires. Il s'agit de l'emploi de responsable adjoint du service Comptabilité.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **27-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

Délibération n°28, M. ROUSSET.

28-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2023.

C'est là aussi une délibération classique. C'est la mise à jour du tableau des postes budgétaires 2023.

Conformément à la réglementation en vigueur, le tableau des postes budgétaires est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il constitue la liste des postes budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadre d'emplois, grades, mais également définis par une durée hebdomadaire de travail.

Cette délibération a pour objet d'actualiser le tableau des emplois budgétaires de la Ville qui vous avait été présenté lors du Conseil Municipal de la mi-décembre.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **28-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

Délibération 29.

29-140323 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Création d'emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

C'est la délibération que l'on prend chaque année au mois de mars qui est la création des emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier. Ce sont les fameux emplois saisonniers. Nous avons gardé le même nombre de postes cette année, c'est-à-dire 81 qui avaient été votés l'année dernière à la même époque.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **29-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

Délibération suivante, M. ROUSSET.

30-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Annulation de la délibération n° 26-220519 portant approbation de la convention de prestation de service paie et gestion de personnel avec l'A.S.A.M.I.A.

C'est une délibération qui porte sur une annulation de délibération que nous avons prise en commun en 2019, sur le premier mandat. Je rappelle l'historique pour les élus qui n'étaient pas présents en 2019.

En 2019, le 22 mai, il avait été décidé que la Ville d'Aubagne assurerait la prestation de gestion et de paie pour le seul salarié de l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne que l'on appelle l'A.S.A.M.I.A., dont la gestion administrative ne pouvait juridiquement plus être assurée par la Métropole. Avant la Métropole, il y avait l'Agglomération. Donc nous avons décidé en 2019 de prendre à notre charge cette gestion de la paie.

Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2022, la déclaration des cotisations, contributions fiscales et sociales doit être effectuée obligatoirement par voie électronique pour chacun des agents par toutes les collectivités. Elle a bien été mise en œuvre pour l'ensemble du personnel de la Ville et du C.C.A.S., à l'exception du salarié de l'A.S.A.M.I.A.

En effet, notre logiciel RH ne permet pas techniquement d'établir la déclaration de cotisation au régime agricole, la M.S.A., dont relève l'A.S.A.M.I.A. Nous sommes donc tenus d'abroger cette délibération. Nous avons pris contact depuis un moment avec le salarié concerné qui va effectuer les démarches nécessaires auprès de la M.S.A. La M.S.A. prenant à sa charge la réalisation de sa paie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Juste une question. Indépendamment de sa déclaration et de ses charges, son salaire était-il versé par l'A.S.A.M.I.A. ou par la Ville ?

M. ROUSSET : Par l'A.S.A.M.I.A.

M. GRANDJEAN : Donc il n'y a pas de conséquence, ni pour l'association ni pour le salarié.

M. le Maire : Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **30-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

Délibération n°31, M. ROUSSET.

31-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation des conditions de recrutement des agents relevant du cadre
d'emplois des policiers municipaux.

C'est une délibération qui va approuver les conditions de recrutement des agents relevant du cadre d'emplois des policiers municipaux.

La Ville d'Aubagne engagée dans l'objectif de renforcer son action en matière de sécurité publique est amenée à procéder à des recrutements de policiers municipaux. À ce titre et afin de répondre également à l'enjeu de fidélisation de ces personnels, le Code des communes dans l'application de son article L.412-57 instaure la possibilité pour l'employeur territorial qui recrute un fonctionnaire stagiaire dans un cadre d'emplois de la police municipale, de lui imposer un engagement de servir pendant une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, à compter de sa date de titularisation.

C'est pourquoi il est proposé d'instaurer au sein de la police municipale de la Ville, cet engagement de servir, et d'appliquer l'obligation de remboursement prévue par le décret susvisé en cas de rupture à l'initiative de l'agent avant les trois ans. Donc vous avez les montants dus si la rupture a lieu la première année, la deuxième année ou la troisième année, montants qui diffèrent aussi selon le statut, directeur de police municipale, chef de service ou agent de police.

Cette délibération propose ainsi d'approuver les conditions de recrutement des agents relevant du cadre d'emplois des policiers municipaux.

M. le Maire : Merci, M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : Sur la sécurité, vous savez que nous ne sommes pas d'accord. Je ne vous referai pas l'histoire sur les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Mais les agents de cette police municipale que vous choyez tant, dont vous louez si régulièrement l'activité et l'efficacité, nous pensions qu'ils étaient bien ici. Nous ne pensions pas qu'il y avait besoin de les ficeler. En fait, on s'aperçoit là, même si vous avez le droit de le faire, mais jusqu'à présent, vous n'aviez pas eu besoin de cela, que vous êtes obligés d'instaurer des amendes pour les gens qui voudraient partir trop tôt. M. ROUSSET, je sais que vous avez été choqué tout à l'heure, mais je vais vous choquer de nouveau. En fait, on a quand même dans notre vie quotidienne, des contacts avec des agents. On voit des gens qui partent régulièrement un peu partout dans cette Ville, donc on voit quand même qu'il y a un mal-être chez les agents de la Commune. On s'aperçoit que ce mal-être est aussi présent dans la police municipale alors même qu'on leur refait l'hôtel de police municipale. Dans les délégations du Maire de ce soir, on apprend qu'il y a plusieurs centaines de milliers d'euros qui partent pour acheter des armes, des véhicules, des gilets pare-balles, plein de choses. On pourrait se dire qu'ils sont choyés et qu'ils sont donc bien. Eh bien non. Ils se sauvent dès qu'ils peuvent et il faut les retenir par des contraintes financières. C'est très regrettable.

M. le Maire : M. RUSCONI, vous vouliez intervenir.

M. RUSCONI : Mme FARDOUX, je ne pensais pas que cela viendrait de vous. Premièrement, si vous lisez bien la délibération, cette mesure s'applique à tous les nouveaux arrivants, donc les nouveaux arrivants n'ont pas eu le temps d'être heureux chez nous. C'est un décret de loi qui est passé en date du 30 décembre 2021. Elle a été sollicitée par les collectivités. Ce décret a été

sollicité aussi pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'aujourd'hui, de plus en plus de collectivités ont une vision d'augmentation de sécurité suite au désengagement de l'État. Donc aujourd'hui en France, on a 22 000 postes de policiers municipaux à pourvoir pour 19 000 postes pourvus. Dans ces conditions, vous imaginez bien qu'il y a un jeu de la surenchère de la part des collectivités pour recruter de nouveaux agents qui viennent de réussir brillamment le concours de policiers municipaux. Notamment, la volte-face du Printemps Marseillais à Marseille qui annonçait absolument vouloir supprimer les policiers municipaux et qui annonce maintenant pour 2026, 800 policiers municipaux. Aujourd'hui, ils sont à 152. Pour arriver à 800, il va falloir qu'ils ouvrent les vannes et qu'ils proposent à leurs futures recrues de plus en plus de possibilités, d'avantages en nature, d'avantages ceci, d'avantages cela. Pour arriver à 800, il va falloir qu'ils puisent et qu'ils siphonnent un peu partout. Nous avons commencé en 2014, la construction d'une police municipale. En 2020, nous sommes en consolidation de police municipale. Nous sommes en police municipale 3.0 grâce à une organisation et à des moyens qui ont été donnés à la Direction de la police municipale. Mais laissez-moi terminer. Je vous explique puisque vous n'avez pas l'air de comprendre. Attendez, parce que sinon, on va repartir dans l'agression. Je pense que vous n'avez pas lu complètement la délibération. Il s'agit simplement d'un souci de pertes financières pour la collectivité. C'est-à-dire qu'un agent qui arrive, il faut le former. Cela s'appelle une FIA, une formation de départ. Une formation de départ a un coût. C'est gratuit parce que c'est délivré par le CNFPT, mais en attendant il faut quand même assurer le financement de salaires, de traitements et tout ce qui va avec. Ce serait dommage que ces jeunes policiers municipaux qui arrivent soient formés par la Ville d'Aubagne ou par quelqu'autre collectivité pour aller rejoindre le groupe des policiers municipaux mis en place par la Ville de Marseille et le Printemps Marseillais qui encore une fois a fait volte-face sur son programme de sécurité. Je parle de la plus grosse commune qui est à proximité. Je parle de celle qui va nous puiser les fonds et qui va nous puiser les ressources.

Donc oui, effectivement, nos agents sont choyés. Oui, effectivement, ils ont aujourd'hui la possibilité, et c'est bien pour eux, de pouvoir choisir leur collectivité. Les collectivités ont la possibilité de leur proposer aussi monts et merveilles. Je tiens juste à vous dire quelque chose. Vous avez vu des agents partir, les anciens, je parle des policiers déjà installés et mis en place. À aujourd'hui, nous en avons une dizaine qui nous sollicitent pour revenir sur Aubagne. À aujourd'hui, je vous l'affirme en public, devant tout le monde, nous avons une dizaine de policiers qui ont entendu le chant des sirènes d'autres collectivités, qui sont allés dans d'autres collectivités et qui se rendent compte que finalement, le tout n'est pas de gagner 200 euros de plus à la fin du mois. Le tout est d'être bien équipés. Le tout est d'être bien organisés et le tout est qu'ils soient, alors pas choyés parce que nous ne sommes pas là pour les choyer, mais ils sont là pour être encadrés, donc bien encadrés. Donc on se prémunit quand même et l'on s'inquiète des dépenses publiques et vous devriez quand même vous en réjouir. Ils sont heureux nos policiers municipaux. Ils sont heureux.

Mme FARDOUX : Cela veut dire que vous prévoyez quelque chose qui ne sera jamais appliqué parce que les policiers municipaux sont bien ici et ils n'auront pas envie de partir.

M. le Maire : Laissons Mme FARDOUX à ses réflexions qui sont très personnelles. Elle ne semble pas comprendre comment cela fonctionne.

Je mets aux voix. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **31-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

C'était la délibération 31. Je vous engage, M. ROUSSET, sur la 32.

32-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile.

Merci, M. le Maire.

Cette délibération s'inscrit dans notre volonté d'une bonne gestion qui passe entre autres par une rationalisation du parc automobile de la Ville. Un véhicule de fonction est attribué au Directeur général des services et un certain nombre de fonctions vont permettre l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Sachant que vous avez en annexe 1, la liste des fonctions qui se voient attribuer un véhicule de service avec remisage.

Ce que je voudrais vous rappeler, c'est que les véhicules affectés avec remisage sont mutualisés durant les heures de service. Plus généralement, l'ensemble des véhicules est mutualisé au sein des Directions et des services qui en organisent les modalités d'utilisation.

Je voudrais aussi vous dire que le véhicule de service avec remisage est accordé pour les besoins du service. Il doit donc être restitué pour toute absence supérieure à cinq jours. Cette autorisation de remisage à domicile est délivrée pour une durée d'un an renouvelable. Elle est révoquée à tout moment et expressément liée aux nécessités du service. L'autorisation de remisage à domicile, dans la mesure où elle constitue un avantage pour les bénéficiaires, doit faire l'objet d'une contrepartie financière qui a été évaluée à 20 euros par mois pour les bénéficiaires remisant à domicile et habitant Aubagne, à 30 euros par mois pour les bénéficiaires remisant à domicile et habitant dans un rayon de 5 à 20 kilomètres en périphérie, et de 40 euros pour les bénéficiaires au-delà.

Le règlement intérieur correspondant sera soumis à l'approbation d'un prochain Comité Social Territorial.

M. le Maire : Merci, M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : J'ai des questions. Il s'agit donc de retirer 20 euros, 30 euros ou 40 euros du salaire des gens ?

M. le Maire : Oui.

Mme FARDOUX : D'accord. Quand vous dites : « Cela doit faire l'objet », que veut dire ce « doit » ? Est-ce que c'est au regard qui vous autorise ? Au regard d'une loi qui vous oblige ?

M. ROUSSET : Mme FARDOUX, l'ancien Comité Technique qui s'appelle maintenant le Comité Social Territorial doit être saisi par l'autorité territoriale, chaque fois qu'il y a une modification de l'organisation du travail. Dans ce cas précis, comme effectivement, nous allons réorganiser l'attribution des véhicules de service avec remisage, en fonction des règles que nous venons de vous définir et qui figurent en annexe 1, nous sommes tenus de consulter le Comité Social Territorial, ce qui sera fait dans les jours qui viennent.

Mme FARDOUX : Excusez-moi, je vais reformuler parce que je ne me suis pas fait comprendre. Il est écrit dans la délibération, de mémoire, que cela constitue un avantage qui doit être compensé.

M. ROUSSET : Après, il y a une interprétation. Vous avez raison de poser cette question. Je n'avais pas compris que c'était celle-là. Bien sûr, toutes les collectivités ont soit des véhicules de fonction, mais généralement, c'est le DGS qui l'a, et des véhicules de service avec remisage. Certaines collectivités prennent le risque de ne pas considérer que ce véhicule de service avec remisage ne fait pas partie d'un avantage en nature. Nous, nous avons considéré que cela faisait partie d'un avantage en nature, donc nous souhaitons qu'il y ait une contrepartie financière pour l'agent qui va être désigné pour conduire ce véhicule. Nous considérons que dans le contexte d'une plus grande transparence et d'un respect de ce qui est l'état d'esprit général, il est bien que cela soit considéré comme un avantage en nature.

M. le Maire : M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Dans cette délibération, il y a les 20 euros, 30 euros, 40 euros et il y a aussi le rappel d'un certain nombre de bons usages quand on bénéficie d'un véhicule de la collectivité. Nous trouvons qu'il est pertinent de le rappeler et que c'est toujours le bon moment pour le rappeler.

Par contre, 20 euros, 30 euros, 40 euros, il nous semble que ce n'est vraiment, mais vraiment pas le bon moment, alors que la prime de fin d'année n'a pas été versée, alors que comme nous en avons parlé tout à l'heure, les agents, pour un certain nombre d'entre eux, traversent des périodes qui sont un peu compliquées. Et le CST n'a pas donné son avis. De notre point de vue, cette délibération peut se justifier, mais elle n'arrive juste pas du tout, du tout au bon moment. Il nous semblerait pertinent de la remettre à plus tard.

M. ROUSSET : Nous n'allons pas le remettre à plus tard. Vous souhaitez des réponses claires et nettes, donc nous ne la remettrons pas à plus tard. Par contre, je peux vous dire qu'il y aura débat au niveau du CST et qu'il y aura échange. Plus d'ailleurs sur les bonnes pratiques parce que le règlement intérieur va préciser dans le détail, les bonnes pratiques, plus que sur le montant de l'indemnité.

J'entends ce que vous dites en disant : « Ce n'est pas le bon moment ». Je pense que vous avez été assez curieux pour lire cette délibération. Quand vous regardez la liste, il ne s'agit pas d'agents de catégorie C. Ce dont vous parliez en tout début de Conseil Municipal en disant que ceux-là avaient subi de plein fouet l'augmentation du coût de la vie, qu'ils n'avaient pas été compensés par le CIA, là par contre, les fonctions qui sont définies dans cette annexe n°1 vous montrent qu'il s'agit plutôt de personnels de catégorie A, c'est-à-dire attachés ou directeurs.

M. GRANDJEAN : Y compris pour les personnels assurant les astreintes ?

M. ROUSSET : Oui, oui. Le personnel assurant les astreintes, ce sont généralement des chefs de service ou des directeurs. Tout à fait.

Mme FARDOUX : Les personnels d'astreinte, eux, sont dispensés de ces 20 euros, 30 euros, 40 euros. On est d'accord ?

M. ROUSSET : Les personnels d'astreinte sont dispensés.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. GRANDJEAN s'abstient. Le reste vote donc cette délibération.

Mme FARDOUX : Nous vous avons dit que nous ne prenions pas part au vote sur l'ensemble du bloc.

M. le Maire : M. LATZ a dit jusqu'à la 31. Nous sommes à la 32.

Mme FARDOUX : Pardon. C'est une erreur de M. LATZ. C'est jusqu'à la 32.

M. le Maire : Donc vous ne prenez pas part au vote. M. GRANDJEAN s'abstient. Le reste vote cette délibération.

La délibération n° **32-140323** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

VIE MUNICIPALE

**33-140323 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -
Comptes rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général
des Collectivités Territoriales.**

Il convient de terminer ce Conseil Municipal en vous demandant de prendre acte des comptes rendus de délégations du Conseil Municipal au Maire, conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales. Cela est fait.

Je voudrais m'assurer que tout le monde a bien signé les documents. Au niveau de l'opposition, tout le monde a signé ? Parfait.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et le public.

Il souhaite à tous une bonne soirée et donne rendez-vous bien sûr pour le Conseil Municipal du 26 juin prochain.

La séance est levée à 21 heures 35.

